



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2012 B 18797

Numéro SIREN : 379 617 822

Nom ou dénomination : ALTITUDE

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 93673



20170936732016

DATE DEPOT : 10/10/2017

N° DE DEPOT : 93673

N° GESTION : 2012B18797

N° SIREN : 379617822

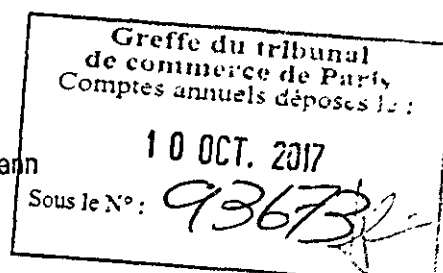
DENOMINATION : ALTITUDE

ADRESSE : 75 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2016

.

ALTITUDE
Société par actions simplifiée
au capital de 505.270 euros
Siège social : 75 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
379 617 822 RCS PARIS



RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de la société **ALTITUDE** (ci-après dénommée « la Société »), nous vous rendons compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettons à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et vous exposons la situation du groupe et son évolution prévisible.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

L'ensemble des documents financiers ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

PREAMBULE

La Société **ALTITUDE** fait partie du périmètre de consolidation des comptes pour le groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales sous contrôle direct ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par la poursuite de l'activité engagée au cours des exercices précédents, soit une activité de holding animatrice de son groupe, composé de différentes branches d'activité : télécommunications, promotion immobilière, aménagement-lotissement, activité de résidences services seniors, investissements divers...

Les faits majeurs intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont les suivants :

ALTITUDE SAS :

La société **ALTITUDE** a pris des participations dans la société **HOLDING PHENIX** à hauteur de 94%.
La société a également procédé, fin décembre, à la cession de 10% de ses parts de la société **CAP HORN PROMOTION** ramenant sa participation à 90%.
La société **CAP HORN PROMOTION** avait bénéficié en 2014 d'un abandon de créance d'un montant de 1.150K€. Il a été constaté au 31 décembre 2016 un retour à meilleure fortune de 855k€.
La société **ALTITUDE GESTION IMMOBILIERE** a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 8 décembre 2016 avec un effet fiscal rétroactif au 1er janvier 2016.

ALTITUDE SENIOR :

La société **ALTITUDE SENIOR** a acquis auprès de la société **AGI 600** parts supplémentaires de la **SCCV ISNEAUVILLE** portant ainsi sa participation de 20% à 80%.
La société **ALTITUDE SENIOR** n'emploie plus de personnel au 31 décembre 2016.

HOLDING PHENIX :

La société a été constituée le 30 novembre 2016 auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Son activité principale est la prise de participations dans toutes sociétés ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière à l'exception de la gestion d'un patrimoine mobilier ou immobilier, notamment dans les domaines des télécommunications et des services informatiques et la fourniture de services à ses filiales notamment dans le domaine de la gestion administrative, juridiques, comptable et financière.

PROJET 3 :

La société PROJET 3 a débuté une activité dans les télécommunications. En date du 23 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à Paris (75008) – 75 Boulevard Haussman.

VILLAS GINKGOS et ses filiales :

Le groupe Villa Ginkgos a ouvert sa quatrième résidence en novembre 2016 à Rezé (proche agglomération nantaise)

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING et ses filiales:

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING :

La société a participé à l'augmentation de capital de sa filiale METROPTIC à hauteur de 5 767 016 euros puis l'ensemble de la participation a été cédé à SFR au 31 août 2016.

ALTITUDE INFRASTRUCTURE :

Durant l'exercice 2016, Altitude Infrastructure SAS a souscrit au capital de la société ROSACE à hauteur de 8k€ soit 8% et de PROVENCES ALPES CONNECT (PACT) à hauteur de 10k€ soit 100%.

Altitude Infrastructure SAS a cédé à TDF, des pylônes dans les départements du Calvados, de l'Ille et Vilaine et de l'Orne pour 90K€.

Ces biens sont amortis à hauteur de 162k€ pour une valeur brute de 162k€.

Il en résulte une plus-value de 90k€

ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION:

La société a pris une participation de 50% dans le GIE FIBRE ALSACE. Celui-ci clos son premier exercice au 31 décembre 2016 et a dégagé un bénéfice de 154k€ revenant à la société Altitude Infrastructure Construction.

ALTITUDE WIRELESS :

La dette ARCEP inscrite au passif du bilan a été contestée pour annulation devant le tribunal.

En date du 8 janvier 2013, une décision de justice est venue annuler les redevances domaniales et de gestion émises en 2012 au titre de discrimination sur les critères permettant le calcul des redevances. L'ARCEP a fait appel de cette décision.

En date du 8 juin 2016, une décision de justice est venue annuler la redevance de mise à disposition 2014. La société a ainsi comptabilisé un produit exceptionnel de 210k€.

Sur l'exercice 2015, il avait été décidé de provisionner les licences Wimax à 100% du fait du manque de marché faisant appel à cette technologie. En 2016, des licences ont été rendues à l'ARCEP. Elles ont donc été sorties des immobilisations au 31 décembre 2016 et la provision et les amortissements antérieurement constitués ont été repris à hauteur de 2 003K€.

SAS DOUBS LA FIBRE (ex. LILLE METROPTIC) :

En 2014, la société Altitude Infrastructure a remporté l'appel d'offre du syndicat mixte Doubs Très Haut Débit. Celui-ci concerne un nouveau contrat de délégation de service public de 6 ans, sous forme de régie intéressée dont l'objet est de déléguer l'exploitation technique, maintenance et commerciale du réseau de communications électroniques appartenant au département du Doubs.

Altitude Infrastructure s'était engagée à créer une société ad hoc dédiée exclusivement à la convention de régie intéressée qui se substitue au titulaire du marché pour l'exécution des missions de service public inhérentes à l'objet de cette convention. De ce fait, la société LILLE METROPTIC qui était en sommeil a été renommée en 2014 et devient la société ad hoc.

EUREK@:

En 2014, la société Altitude Infrastructure a remporté l'appel d'offre du syndicat mixte ouvert Eure numérique. La société Eurek@ a donc été créée exclusivement à la convention de régie intéressée qui se substitue au titulaire du marché pour l'exécution des missions de service public inhérentes à l'objet de cette convention de régie intéressée.

NET AVEYRON :

Le CG de l'Aveyron et Net Aveyron ont signé la résiliation conventionnelle et amiable de la convention de DSP au 31 décembre 2014. De ce fait, la société clôture son premier exercice sans réseau.

De plus, un marché de reprise en exploitation, maintenance et commercialisation du réseau départemental à très haut débit a été notifié par le Conseil Général de l'Aveyron le 25 novembre 2014 en faveur de la société Altitude Infrastructure.

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 27 :

La fin de l'exploitation est intervenue le 31 octobre 2014 avec la remise des biens au concédant.

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 67 :

En 2013, une négociation avait été engagée et a abouti à un avenant au contrat de DSP avec la collectivité. Cet avenant prévoyait une montée en débit du réseau et une adaptation de son périmètre.

Durant 2015, les investissements prévus au titre de cette montée de débit ont évolué et continué. Le réseau a été vendu à la collectivité au cours du premier semestre 2016.

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 64 :

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET BOURGOGNE :

La fin de l'exploitation est intervenue le 31 décembre 2015.

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

RESOPTIC :

La Communauté de communes de Rives de Moselle et Resoptic ont signé un avenant afin de réaliser des travaux de déploiement du réseau dans de nouveaux secteurs. Les travaux s'élèvent à 372K€ et la participation publique sera de 229K€. Au 31.12.2015, 35% des travaux ont été facturés soit 130K€ et la subvention perçue était de 80K€. Les travaux se sont poursuivis et achevés sur l'exercice 2016.

VANNES AGGLO NUMERIQUE :

La construction du réseau fibre a été terminée sur l'exercice 2016.

Toutefois, les amortissements du réseau fibre sont comptabilisés et les subventions d'équipement reprises en résultat à compter du 1er juillet 2014 compte tenu de la commercialisation du réseau au fur et à mesure de la construction.

WIBOX :

Le 31 août 2016, la société WIBOX a procédé à une cession partielle de son fonds de commerce FCV Amiens pour un montant de 1 380k€ pour la partie incorporelle et 239k€ pour la partie corporelle.

Cette cession a été réalisée au profit de SFR/Numéricable.

Au cours de l'exercice 2016, la société WIBOX a réalisé une production immobilisée correspondant à du « provisionning client » à hauteur de 862k€.

CONNECTIC 39 :

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE a conservé la provision de la totalité de sa participation dans Connectic 39 à hauteur de 570K€ compte tenu de la liquidation judiciaire de cette structure.

Nouvelles sociétés créées sur l'exercice 2016 :

Société PROVENCE ALPES CONNECT :

L'activité a débuté le 12 janvier 2016. La société a signé une convention de DSP le 21 décembre 2015 avec le Syndicat Mixte Ouvert Provenances Alpes Côtes d'Azur pour une durée de 15 ans.

Société THD06 :

La société a démarré son activité le 4 mai 2016.

Une convention a été signée avec la SICTIAM le 18 janvier 2016 avec une date de notification au 8 février 2016 dans le but de :

- Exploiter et commercialiser des boucles locales optiques
- Exploiter d'autres infrastructures de communication.

Pour une durée de 15 ans à la date de notification.

Société ALTO :

La société a été créée le 15 mars 2016.

Elle est destinée à être le support et la structure de détention des DSP fibre créées et opérationnelles à savoir Manche Fibre, Pact, Resoptic, THD06, THD83 et Vannes Agglo.

Société ERBIUM :

La société a été constituée le 15 mars 2016 et clôture son premier exercice comptable au 31 décembre 2016.

Erbium est une société créée dans le cadre de l'obtention du marché dédié à la construction et l'exploitation du Réseau d'Initiative Publique de l'ex-région Alsace.

Pour ce RIP, le groupe Altitude est minoritaire au sein de la société de projet (société Rosace, hors périmètre de consolidation)

Deux entités dédiées ont été créées au sein desquelles le groupe Altitude est associé à 50/50 avec un autre acteur industriel, le groupe NGE :

- le GIE Fibr'Alsace, à qui, par contrat, Rosace a confié la construction du Réseau
- la société Erbium, à qui, par contrat, Rosace a confié la maintenance et l'exploitation du Réseau

GIE FIBR'ALSACE : la société a été constituée le 22 mars 2016 ;
 Société CALLIOPE : La société a été constituée le 3 octobre 2016 ;
 Société CERES : La société a été constituée le 25 août 2016 ;
 Société ERATO : La société a été constituée le 12 décembre 2016 ;
 Société SHIRA : La société a été constituée le 27 décembre 2016 ;
 Société SOBO : La société a été constituée le 27 décembre 2016 ;
 Société THALIA : La société a été constituée le 12 décembre 2016 ;
 Société URANIE : La société a été constituée le 1 octobre 2016.

CAP HORN PROMOTION et ses filiales:

La société CAP HORN PROMOTION a acquis les parts des SCCV Mesnil Esnard Rue Pasteur, Isneauville ZAC Plaine de la Ronce et Mesnil Esnard Route de Paris. Ces sociétés ne sont pas consolidées sur 2016 car il s'agit de « coquille vide ».

Les SCCV Surena, Square de Seine, Villa Europa et Victoria ont été liquidées à l'amiable sur 2016.
 La SCCV Paul Emile Victor a été cédée le 1er juin 2016.

EVENEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 16 mars 2017, la Caisse des Dépôts et Consignations a acquis, auprès de Al THD, 33% du capital de la société Alto, le capital d'Alto s'élevant à cette date à 1.267.166€.

A cette même date, Altitude Infrastructure SAS a cédé à Alto l'ensemble de ses participations dans les sociétés

- Vannes Agglo Numérique
- Manche Fibre
- THD 83
- Provence Alpes Connect

Et Altitude Infrastructure THD a cédé à Alto sa participation dans la société THD 83 ; la Caisse des Dépôts et Consignations a également cédé à Alto la participation directe qu'elle détenait au sein de THD83 de sorte qu'à cette date, Alto détienne les participation suivantes :

Identité de la Société de Projet	Nombre d'actions détenues en pleine propriété par la Société	Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par la Société
THD 83	1.176.470 actions	100%
Vannes Agglo Numérique	1.272.058 actions	100%
Manche Fibre	10.000 actions	100%
Provence Alpes Connect	10.000 actions	100%
THD 06	10.000 actions	100%

- Cap Horn a été lauréat du concours pour la vente des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen pour l'édification d'un programme mixte de près de 19 000m² de surface de plancher.
- Altitude Infrastructure a signé un avenant au projet du PACT Fibre, le réseau Très Haut Débit de la région PACA, pour 53 000 prises complémentaire sur le territoire des Bouches du Rhône
- Altitude Infrastructure a signé avec Bouygues Telecom un contrat de commercialisation d'accès fibre optique ses réseaux d'initiative public
- Projet 3 a débuté son activité commerciale avec la signature de ses premiers bons de commande de service télécom, voix et donnée.

- Augmentation de capital de RESOPTIC pour un montant de 905K€ (émission de 905.000 actions de 1€ de nominal) en date du 9 mai 2017. Le capital passe de 750K€ à 1 655K€.
- Augmentation de capital de HOLDING PHENIX pour un montant de 416K€ (création et émission de 4160 actions) en date du 10 avril 2017. Le capital passe de 416K€ à 516K€.

Puis en date du 12 avril 2017, augmentation de capital de 500K€ par l'émission de 5 000 actions. Le capital passe ainsi de 516K€ à 1.016K€.

PERSPECTIVES 2017

L'objectif prioritaire du groupe est, au cours de l'exercice 2017, de poursuivre le développement de ses activités, en fonction des opportunités qui se présenteront.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

A ce rapport est joint un tableau récapitulatif des sociétés intégrées globalement au 31/12/2016 (Annexe 1).

Vous trouverez ci-après les principaux éléments des comptes consolidés au 31 décembre 2016 :

- Actif immobilisé net : 81 229 K€ contre 88 341 K€ en 2015 ;
- Actif circulant : 110 795 K€ contre 98.469 K€ en 2015 ;
- Résultat net part du groupe de l'exercice : 196 K€ contre 2.447 K€ en 2015;
- Capitaux propres part du groupe : 87 761 K€ contre 93.706 K€ en 2015 ;
- Provisions : 1 889 K€ contre 1.884 K€ en 2015 ;
- Autres dettes : 102 376 K€ contre 91.221 K€ en 2015 ;
- Chiffre d'affaires : 43 456 K€ contre 36.621 K€ en 2015, dont 24 326 K€ pour l'activité infrastructure, 135 K€ pour l'activité hébergement, 6 851 K€ pour l'activité aménagement/lotissement, 8 198 K€ pour l'activité promotion immobilière, 2 741 K€ pour les résidences gérées et 1 205 K€ pour les autres activités.
- Charges de personnel : (11 418) K€ contre (9.525) K€ en 2015 ;
- Résultat d'exploitation : (3 491) K€ contre (2.315) K€ en 2015 ;
- Résultat net de l'ensemble consolidé : 502 K€ contre 3.803 K€ en 2015.

Au 31 décembre 2016, le Groupe comptait 245 salariés contre 184 salariés au 31 décembre 2015.

EXAMEN DES MANDATS

Il est constaté qu'aucun mandat n'arrive à échéance.

RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- ✓ d'approuver les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ;
- ✓ de donner les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités ;



Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'litude'.

ALTITUDE
Comptes consolidés
Exercice clos le 31.12.2016

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

		31.12.2016		31.12.2015	
En KC					
	Notes :	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	11	3 946	1 027	2 919	3 295
Immobilisations incorporelles	12	11 240	6 114	5 126	4 645
Immobilisations en concession	13	65 867	19 285	46 582	51 251
Immobilisations corporelles	14	27 752	18 895	8 856	11 592
Immobilisations financières	15	18 315	570	17 745	17 558
Total Actif Immobilisé		127 120	45 891	81 229	88 342
Stocks et encours	16.1	22 213	250	21 962	19 970
Clients et comptes rattachés	16.2	17 157	828	16 329	16 670
Autres créances et comptes de régularisation	16.3	25 047	367	24 680	19 712
Impôt différé actif	10.2	882		882	1 066
Valeurs mobilières de placement	17	13 458		13 458	27 835
Disponibilités	17	33 484		33 484	13 215
Total Actif		239 360	47 335	192 025	186 810
Capital	18			505	505
Primes liées au capital				7 678	7 678
Réserves				54 601	52 142
Subventions				24 781	30 935
Résultat de l'exercice				196	2 447
Total Capitaux Propres part du groupe				87 761	93 706
Intérêts hors groupe				13 916	13 580
Provisions	19			1 889	1 884
Emprunts et dettes financières	20			26 326	29 963
Fournisseurs et comptes rattachés	16.2			16 477	12 794
Autres dettes et comptes de régularisation	16.3			45 657	34 884
Total Passif				192 025	186 810

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

	En KC:	Notes :	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	4		43 456	36 621
Autres produits d'exploitation	5		4 431	3 838
Achats consommés			-33 702	-26 261
Charges de personnel	6.2		-11 418	-9 525
Autres charges d'exploitation			-587	-203
EBITDA			2 180	4 470
Impôts et taxes			-1 453	-1 709
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	7		-4 217	-5 077
Résultat d'exploitation			-3 491	-2 315
Charges et produits financiers	8		-99	-711
Résultat courant des sociétés Intégrées			-3 590	-3 025
Charges et produits exceptionnels	9		4 698	6 916
Impôt sur les bénéfices	10		-314	153
Résultat net des entreprises Intégrées			793	4 044
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	11		-291	-242
Résultat net de l'ensemble consolidé			502	3 803
Intérêts minoritaires			306	1 356
Résultat net (part du groupe)			196	2 447
Résultat par action			0,39 €	4,86 €
Résultat dilué par action			0,39 €	4,86 €

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

En KC:	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net total consolidé	502	3 803
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	-1 781	5 143
Elim. de la variation d'impôt différé	154	-164
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	6 484	-6 367
Total marge brute d'autofinancement	5 360	2 415
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	3 848	-1 586
Flux de trésorerie générés par l'activité	9 207	829
Incidence des variations de périmètre	5 657	7 375
Acquisition d'immobilisations*	-10 964	-9 024
Variation BFR Investissement	3 736	
Acompte sur cession d'immobilisations	0	-1 254
Cession d'immobilisations	1 890	3 934
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	320	1 031
Augmentation de capital	6	177
Emission d'emprunts	5 109	13 696
Remboursement d'emprunts	-8 931	-4 938
Dividendes payés aux minoritaires	-4	-49
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 820	8 886
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	5 707	10 746
Trésorerie d'ouverture cf note 17	37 211	26 465
Trésorerie de clôture cf note 17	42 918	37 211
<i>* dont subventions d'investissements</i>	<i>1 876</i>	<i>3 315</i>

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellés (KC)	Groupe	Hors Groupe	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2015	93 706	13 580	105 288
Résultat 2016	196	306	502
Variation de périmètre		23	23
Autres (*)	-6 141	7	-6 134
Capitaux propres au 31/12/2016	87 761	13 916	101 677

(*) comptabilisation des subventions d'investissement en capitaux propres

NOTES ANNEXES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016	3
TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016	4
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
1 Faits majeurs de l'exercice	9
2 Principes et méthodes comptables	13
2.1 Règles et méthodes comptables	13
2.2 Entités ad hoc	13
2.3 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés	13
2.4 Recours à des estimations	13
2.5 Regroupements d'entreprises	14
2.6 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères	14
2.7 Immobilisations incorporelles	14
2.8 Délégation de service public	15
2.9 Immobilisations corporelles	16
2.10 Contrats de location	16
2.10.1 Location-financement	16
2.10.2 Location simple	17
2.11 Participations et autres immobilisations financières	17
2.12 Stocks et en-cours	17
2.13 Valeurs mobilières de placement	17
2.14 Créances	17
2.15 Impôt différé	17
2.16 Engagements envers les salariés	18
2.17 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	19
2.18 Provisions	19
2.19 Fournisseurs et autres créditeurs	19
2.20 Chiffre d'affaires	19
2.21 Résultat net par action	19
3 Périmètre de consolidation	21
4 Chiffre d'affaires	23
5 Autres produits	24
6 Personnel	24
6.1 Effectifs	24
6.2 Charges de personnel	24
7 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	25
8 Résultat financier	25

9	Résultat exceptionnel	26
10	Impôts sur les résultats	26
10.1	Charge d'impôt	26
10.1.1	Détail de la charge d'impôt	26
10.1.2	Taux effectif d'impôt	26
10.1.3	Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique	27
10.2	Actifs et Passifs d'impôts différés	27
11	Goodwill net	27
12	Immobilisations incorporelles nettes	28
13	Immobilisations mises en concession	28
14	Immobilisations corporelles nettes	29
15	Immobilisations financières nettes	29
16	Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement	30
16.1	Stocks et encours	30
16.2	Créances et dettes d'exploitation	30
16.3	Autres créances et autres dettes d'exploitation	30
17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
18	Capitaux propres consolidés	31
19	Provisions	31
20	Emprunts bancaires et passifs financiers	31
21	Engagements hors bilan	31
22	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	34

1 Faits majeurs de l'exercice

ALTITUDE SAS :

La société ALTITUDE a pris des participations dans la société HOLDING PHENIX à hauteur de 94%. La société a également procédé, fin décembre, à la cession de 10% de ses parts de la société CAP HORN PROMOTION ramenant sa participation à 90%. La société CAP HORN PROMOTION avait bénéficié en 2014 d'un abandon de créance d'un montant de 1.150k€. Il a été constaté au 31 décembre 2016 un retour à meilleure fortune de 855k€. La société ALTITUDE GESTION IMMOBILIERE a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 8 décembre 2016 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

ALTITUDE SENIOR :

La société ALTITUDE SENIOR a acquis auprès de la société AGI 600 parts supplémentaires de la SCCV ISNEAUVILLE portant ainsi sa participation de 20% à 80%. La société ALTITUDE SENIOR n'emploie plus de personnel au 31 décembre 2016.

HOLDING PHENIX :

La société a été constituée le 30 novembre 2016 auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris. Son activité principale est la prise de participations dans toutes sociétés ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière à l'exception de la gestion d'un patrimoine mobilier ou immobilier, notamment dans les domaines des télécommunications et des services Informatiques et la fourniture de services à ses filiales notamment dans le domaine de la gestion administrative, juridiques, comptable et financière.

PROJET 3 :

La société PROJET 3 a débuté une activité dans les télécommunications. En date du 23 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à Paris (75008) - 75 Boulevard Haussman.

VILLAS GINKGOS et ses filiales :

Le groupe Villa Ginkgos a ouvert sa quatrième résidence en novembre 2016 à Rezé (proche agglomération nantaise)

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING et ses filiales:

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING :

La société a participé à l'augmentation de capital de sa filiale METROPTIC à hauteur de 5 767 016 euros puis l'ensemble de la participation a été cédé à SFR au 31 août 2016.

ALTITUDE INFRASTRUCTURE :

Durant l'exercice 2016, Altitude Infrastructure SAS a souscrit au capital de la société ROSACE à hauteur de 8k€ soit 8% et de PROVENCES ALPES CONNECT (PACT) à hauteur de 10k€ soit 100%.

Altitude Infrastructure SAS a cédé à TDF, des pylônes dans les départements du Calvados, de l'Île et Vilaine et de l'Orne pour 90k€.

Ces biens sont amortis à hauteur de 162k€ pour une valeur brute de 162k€.
Il en résulte une plus-value de 90k€

ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION:

La société a pris une participation de 50% dans le GIE FIBRE ALSACE. Celui-ci clos son premier exercice au 31 décembre 2016 et a dégagé un bénéfice de 154k€ revenant à la société Altitude Infrastructure Construction.

ALTITUDE WIRELESS :

La dette ARCEP Inscrite au passif du bilan a été contestée pour annulation devant le tribunal. En date du 8 janvier 2013, une décision de justice est venue annuler les redevances domaniales et de gestion émises en 2012 au titre de discrimination sur les critères permettant le calcul des redevances. L'ARCEP a fait appel de cette décision. En date du 8 juin 2016, une décision de justice est venue annuler la redevance de mise à disposition 2014. La société a ainsi comptabilisé un produit exceptionnel de 210k€. Sur l'exercice 2015, il avait été décidé de provisionner les licences Wimax à 100% du fait du manque de marché faisant appel à cette technologie. En 2016, des licences ont été rendues à l'ARCEP. Elles ont donc été sorties des immobilisations au 31 décembre 2016 et la provision et les amortissements antérieurement constitués ont été repris à hauteur de 2 003K€.

SAS DOUBS LA FIBRE (ex. LILLE METROPTIC) :

En 2014, la société Altitude Infrastructure a remporté l'appel d'offre du syndicat mixte Doubs Très Haut Débit. Celui-ci concerne un nouveau contrat de délégation de service public de 6 ans, sous forme de régie intéressée dont l'objet est de déléguer l'exploitation technique, maintenance et commerciale du réseau de communications électroniques appartenant au département du Doubs.

Altitude Infrastructure s'était engagée à créer une société ad hoc dédiée exclusivement à la convention de régie intéressée qui se substitue au titulaire du marché pour l'exécution des missions de service public inhérentes à l'objet de cette convention. De ce fait, la société LILLE METROPTIC qui était en sommeil a été renommée en 2014 et devient la société ad hoc.

EUREK@:

En 2014, la société Altitude Infrastructure a remporté l'appel d'offre du syndicat mixte ouvert Eure numérique. La société Eurek@ a donc été créée exclusivement à la convention de régie intéressée qui se substitue au titulaire du marché pour l'exécution des missions de service public inhérentes à l'objet de cette convention de régie intéressée.

NET AVEYRON :

Le CG de l'Aveyron et Net Aveyron ont signé la résiliation conventionnelle et amiable de la convention de DSP au 31 décembre 2014. De ce fait, la société clôture son premier exercice sans réseau. De plus, un marché de reprise en exploitation, maintenance et commercialisation du réseau départemental à très haut débit a été notifié par le Conseil Général de l'Aveyron le 25 novembre 2014 en faveur de la société Altitude Infrastructure. Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 27 :

La fin de l'exploitation est intervenue le 31 octobre 2014 avec la remise des biens au concédant. Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 67 :

En 2013, une négociation avait été engagée et a abouti à un avenant au contrat de DSP avec la collectivité. Cet avenant prévoyait une montée en débit du réseau et une adaptation de son périmètre. Durant 2015, les investissements prévus au titre de cette montée de débit ont évolué et continué. Le réseau a été vendu à la collectivité au cours du premier semestre 2016. Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 64 :

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET BOURGOGNE :

La fin de l'exploitation est intervenue le 31 décembre 2015.

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

RESOPTIC :

La Communauté de communes de Rives de Moselle et Resoptic ont signé un avenant afin de réaliser des travaux de déploiement du réseau dans de nouveaux secteurs. Les travaux s'élèvent à 372K€ et la participation publique sera de 229K€. Au 31.12.2015, 35% des travaux ont été facturés soit 130K€ et la subvention perçue était de 80K€.

Les travaux se sont poursuivis et achevés sur l'exercice 2016.

VANNES AGGLO NUMERIQUE :

La construction du réseau fibre a été terminée sur l'exercice 2016.

Toutefois, les amortissements du réseau fibre sont comptabilisés et les subventions d'équipement reprises en résultat à compter du 1^{er} juillet 2014 compte tenu de la commercialisation du réseau au fur et à mesure de la construction.

WIBOX :

Le 31 août 2016, la société WIBOX a procédé à une cession partielle de son fonds de commerce FCV Amiens pour un montant de 1 380k€ pour la partie incorporelle et 239k€ pour la partie corporelle.

Cette cession a été réalisée au profit de SFR/Numéricable.

Au cours de l'exercice 2016, la société WIBOX a réalisé une production immobilisée correspondant à du « provisionning client » à hauteur de 862k€.

CONNECTIC 39 :

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE a conservé la provision de la totalité de sa participation dans Connectic 39 à hauteur de 570K€ compte tenu de la liquidation judiciaire de cette structure.

Nouvelles sociétés créées sur l'exercice 2016 :**Société PROVENCE ALPES CONNECT :**

L'activité a débuté le 12 janvier 2016. La société a signé une convention de DSP le 21 décembre 2015 avec le Syndicat Mixte Ouvert Provenances Alpes Côtes d'Azur pour une durée de 15 ans.

Société THD06 :

La société a démarré son activité le 4 mai 2016.

Une convention a été signée avec la SICTIAM le 18 janvier 2016 avec une date de notification au 8 février 2016 dans le but de :

- Exploiter et commercialiser des boucles locales optiques
- Exploiter d'autres infrastructures de communication.

Pour une durée de 15 ans à la date de notification.

Société ALTO :

La société a été créée le 15 mars 2016.

Elle est destinée à être le support et la structure de détention des DSP fibre créées et opérationnelles à savoir Manche Fibre, Pact, Resoptic, THD06, THD83 et Vannes Agglo.

Société ERBIUM :

La société a été constituée le 15 mars 2016 et clôture son premier exercice comptable au 31 décembre 2016.

Erbium est une société créée dans le cadre de l'obtention du marché dédié à la construction et l'exploitation du Réseau d'Initiative Publique de l'ex-région Alsace.

Pour ce RIP, le groupe Altitude est minoritaire au sein de la société de projet (société Rosace, hors périmètre de consolidation)

Deux entités dédiées ont été créées au sein desquelles le groupe Altitude est associé à 50/50 avec un autre acteur industriel, le groupe NGE :

- le GIE Fibr'Alsace, à qui, par contrat, Rosace a confié la construction du Réseau
- la société Erbium, à qui, par contrat, Rosace a confié la maintenance et l'exploitation du Réseau

GIE FIBR'ALSACE : la société a été constituée le 22 mars 2016 ;

Société CALLIOPE : La société a été constituée le 3 octobre 2016 ;

Société CERES : La société a été constituée le 25 août 2016 ;

Société ERATO : La société a été constituée le 12 décembre 2016 ;

Société SHIRA : La société a été constituée le 27 décembre 2016 ;

Société SOBO : La société a été constituée le 27 décembre 2016 ;

Société THALIA : La société a été constituée le 12 décembre 2016 ;

Société URANIE : La société a été constituée le 1 octobre 2016.

CAP HORN PROMOTION et ses filiales:

La société CAP HORN PROMOTION a acquis les parts des SCCV Mesnil Esnard Rue Pasteur, Isneauville ZAC Plaine de la Ronce et Mesnil Esnard Route de Paris. Ces sociétés ne sont pas consolidées sur 2016 car il s'agit de « coquille vide ».

Les SCCV Surena, Square de Seine, Villa Europa et Victoria ont été liquidées à l'amiable sur 2016.

La SCCV Paul Emile Victor a été cédée le 1^{er} juin 2016.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de la société ALTITUDE SAS, ci-après le « Groupe » sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement 99-02 du CRC du 29/04/99.

Ils ont été établis à partir des comptes de la société ALTITUDE SAS et de ses filiales arrêtés au 31 décembre 2016 pour une période de 12 mois, sauf pour les sociétés acquises ou constituées sur l'exercice 2016.

Les principes de consolidation utilisés par le groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe possède un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les filiales dont la société ALTITUDE SAS détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ont été consolidées en intégration globale.

Les intérêts minoritaires négatifs des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation ont été reclassés, conformément au règlement 99-02 du CRC, dans les capitaux propres part du groupe. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie que le groupe avait assumé des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

A ce titre, les intérêts minoritaires négatifs du sous-groupe ont été imputés au groupe à hauteur du résultat dégagé par le sous-groupe AIH, à savoir 545K€.

Il a été décidé de comptabiliser les subventions d'investissements en capitaux propres. En effet, les sociétés exploitant les délégations de service public bénéficient de subventions, définitivement acquises à la date d'octroi des subventions.

Les subventions d'investissements rattachées aux immobilisations amortissables sont reprises en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

2.2 Entités ad hoc

Les entités au sein desquelles :

- (i) la société ALTITUDE SAS exerce directement ou indirectement un contrôle en substance
- (ii) la société ALTITUDE SAS bénéficie des avantages de l'entité

sont réputées être contrôlées exclusivement par la société mère et, à ce titre, sont intégrées globalement.

2.3 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique.

2.4 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés (2.16), les immobilisations incorporelles (2.7), les provisions (2.18) et les impôts différés (2.15).

2.5. Regroupements d'entreprises

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement linéaire pour une durée qui dépend des conditions propres à chaque acquisition. Le détail de ces écarts d'acquisition est présenté au paragraphe 11.

Par ailleurs, en application du règlement ANC 2015-06, il a été décidé de maintenir le plan d'amortissement antérieur pour tous les écarts d'acquisition.

2.6. Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises, dans un premier temps sont converties sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat. Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les Immobilisations Incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel à :

- des concessions, brevets et droits similaires qui font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'exploitation lorsqu'elle est connue ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 12 mois.
- des fonds de commerce
- des frais d'établissement : ces frais sont composés de frais d'enregistrement et ont été maintenus en Immobilisations Incorporelles.

Les Immobilisations Incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. L'entreprise considère les indices externes et Internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté significativement durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus non actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires validées par la direction opérationnelle concernée.

Dans la mesure où la valeur nette comptable est inférieure à la valeur actuelle, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les provisions correspondant aux pertes pérennes de valeur sont irréversibles.

2.8 Délégation de service public

Différentes filiales sous contrôle exclusif sont titulaires de contrats de délégation de service public (DSP) portant sur le déploiement, l'activation et l'exploitation de réseaux départementaux très haut débit.

Ces contrats de délégation de service public font l'objet :

- D'investissements initiaux permettant l'implantation et le déploiement d'une Infrastructure très haut débit. Ces investissements font l'objet d'un amortissement tel que prévu au contrat de délégation de service public ou à défaut sur la durée d'exploitation du contrat de délégation de service public.
- D'investissements pendant l'exécution du contrat de DSP. Ces investissements résultent d'une obligation contractuelle prévue dans le contrat de délégation de service public. Ils ont pour objectif de garantir la qualité du service assuré par le fermier.
- Ces investissements constituent des biens de retour qui reviennent en fin de contrat de DSP à la collectivité gratuitement pour les biens amortis et moyennant versement d'une indemnité pour les biens non amortis (correspondant à la valeur nette comptable déduction faite de la part de subvention d'investissement non reprise au compte de résultat). Le montant de ces investissements pourra évoluer, notamment à la baisse, en fonction de l'évolution du plan d'affaire de chaque contrat et sous réserve du respect de l'équilibre économique de la délégation.
- Du versement par la collectivité d'une subvention d'investissement initiale destinée à financer une quote-part de l'infrastructure. Cette subvention est reprise en résultat au même rythme que l'amortissement des investissements financés par cette subvention.

Les DSP sont amorties sur la durée du contrat.

Les durées des DSP ont les suivantes :

- o Net Grand Rodez : 14 ans
- o Net 55 : 12 ans
- o Net 67 : 7 ans
- o Net Bourgogne : 10 ans
- o Net 48 : 7 ans
- o THD83 : 20 ans
- o Vannes Agglo : 25 ans
- o Resoptic : 25 ans
- o Manche Fibre : 15 ans
- o Doubs : 6 ans
- o Eureka : 5 ans
- o PACT : 15 ans
- o GIE Fibr'Alsace : 20 ans
- o THD06 : 15 ans

2.9 Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Constructions : | 20 à 25 ans |
| - Agencements des constructions : | 6 à 25 ans |
| - Installations techniques : | 6 à 15 ans |
| - Matériel informatique : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau : | 8 ans |
| - Matériel de transport : | 4 ans |

2.10 Contrats de location

2.10.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Aucun contrat de ce type n'a été contracté.

2.10.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

2.11 Participations et autres immobilisations financières

Les participations non consolidées et les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation si celle-ci est jugée nécessaire.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

En ce qui concerne les opérations à long terme de promotion immobilière, c'est la méthode de l'achèvement qui est retenue.

Par ailleurs, les coûts de commercialisation directement imputables ainsi que les charges financières sont incorporés dans le prix de revient des actifs stockés.

2.13 Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.14 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

2.15 Impôt différé

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Au 31 décembre 2015, les déficits fiscaux du groupe fiscal et des autres sociétés du groupe n'ont pas été activés.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont comptabilisés en retenant les taux d'impôts résultant des textes fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Au 1^{er} janvier 2009, un périmètre d'intégration fiscale au sein du groupe a été créé avec pour société mère, la société ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING. Il intègre également les sociétés Altitude Infrastructure Exploitation, Altitude Infrastructure, Altitude Infrastructure Construction, Net Grand Rodez, Net Aveyron, Net 55, Net 64 et Net 67.

Au 1^{er} janvier 2010, les sociétés NET 48 et NET BOURGOGNE ont intégré le périmètre d'intégration. Les sociétés THD83 et VANNES AGGLO NUMERIQUE ont intégré le périmètre au 1^{er} janvier 2013. La société MANCHE FIBRE, WIBOX et AI THD ont intégré le périmètre au 1^{er} janvier 2016. La société METROPTIC est sortie du périmètre d'intégration.

Au 31 décembre 2016, les impôts différés sont calculés au taux de 33,33%.

Contrôles fiscaux :

- La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007 à 2009 et 2007 à 2010 pour la TVA. Au 31 décembre 2014, un désaccord subsiste entre la société et l'administration fiscale au titre d'une proposition de redressement en matière de TVA collectée et déductible, résultant d'opérations intervenues dans le cadre d'une opération d'apport partiel d'actifs.

Initialement, le litige portait :

- o Sur la TVA collectée à hauteur de 515K€
- o Sur la TVA déductible à hauteur de 1.256K€

Ce litige a été porté devant la commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires. La commission départementale a rendu un avis favorable envers l'Administration fiscale.

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING a saisi le Tribunal Administratif car elle persiste à contester les redressements notifiés. Dans le cadre de cette procédure :

- o La société a fourni au Trésor Public des garanties ;
- o La société a poursuivi ses négociations avec l'administration fiscale. Au 31 décembre 2013, les redressements notifiés ont été ramenés à 515K€ pour la TVA collectée et 873K€ pour la TVA déductible.

Au 31 décembre 2016, la société a versé 105k€ au titre d'acomptes.

Une vérification portant sur les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2012 a eu lieu pendant l'exercice 2014. La proposition de rectification de l'administration fiscale a été reçue en août 2014 mais les discussions avec l'administration sont toujours en cours concernant la TVA collectée. Une procédure de régularisation de CVAE a été demandée et réglée pour un montant de 28K€. Aucune autre provision n'a été constituée.

- La société NET 55 a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 novembre 2014. L'administration fiscale a notifié à la société Net 55 un redressement de 131k€ relatif à une indemnité de 800K€ versée par le CG de la Meuse. L'Administration considère que cette subvention est un complément de prix. De son côté, la société NET 55 l'estime comme une compensation du préjudice commercial subi du fait des obligations nouvelles mises à sa charge par le CG de la Meuse et se traduisant par des dépenses supplémentaires. Le recours hiérarchique n'a pas abouti et la société Net 55 est en attente d'une convocation auprès de la Commission Départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

2.16 Engagements envers les salariés

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des Indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes Indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les engagements totaux du groupe comptabilisés ne prennent pas en compte :

- la probabilité de présence dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe) ;
- l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Nous nous sommes conformés cette année à notre convention collective de la promotion immobilière pour nos activités concernées (Cap Horn Promotion et Altitude Lotissement) pour le calcul des Indemnités de fin de carrières. Nous avons ainsi repris la totalité de la provision pour ces deux activités.

2.17 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

2.18 Provisions.

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Compte tenu du fait qu'il existe un risque élevé, l'année suivant la livraison d'un programme immobilier, d'effectuer des travaux complémentaires, les coûts de revient des programmes tiennent compte, le cas échéant, d'une provision SAV (service après-vente).

2.19 Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur valeur nominale.

2.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

Les revenus provenant du déploiement d'infrastructures et ou de réseaux haut débit et très haut débit sont constatés au fur et à mesure de l'avancement des installations.

2.21 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net - Part du Groupe » par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives prorata temporis à compter de la date d'émission.

3 Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après fournit, pour les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation des exercices présentés, les renseignements suivants :

- Le pays dans lequel elles sont constituées ;
- Le lieu de leur siège social ;
- Les pourcentages de contrôle et d'intérêt propres à chacune (différents lorsque la participation détenue par le Groupe est indirecte et fait intervenir des sociétés que celle-ci ne contrôle pas à 100%).

Dénomination et formes sociales	Pays	N° SIREN	Siège social	31 Décembre 2016		31 Décembre 2015	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt

Sociétés Intégrées

ALTITUDE SAS	France	379617822	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE	France	403112667	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
NET 27	France	483207361	Mont Saint Aignan (76)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE WIRELESS	France	490377371	Paris la Défense (92)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING	France	431958313	Paris (75)	81%	81%	81%	81%
ADCH (ex. AXE IP)	France	481483949	Paris (75)	86%	86%	100%	100%
NET AVEYRON (Net 12)	France	495018442	Onet le Château (12)	100%	81%	100%	81%
NET GRAND RODEZ	France	500048343	Mont Saint Aignan (76)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE LOTISSEMENT	France	509671012	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE EXPLOITATION	France	509662052	Paris (75)	100%	81%	100%	81%
WIBOX	France	509649745	Paris (75)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION	France	509601282	Paris (75)	100%	81%	100%	81%
NET 55	France	503746299	Bar Le Duc (55)	100%	81%	100%	81%
NET 64	France	503767188	Saint Pierre (64)	100%	81%	100%	81%
NET 67	France	502474729	Strasbourg (67)	100%	81%	100%	81%
NET BOURGOGNE	France	511464323	Quetigny (21)	100%	81%	100%	81%
NET 48	France	519272520	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
NET 29/THD83	France	519238166	Val de Reuil (27)	70%	56,70%	70%	56,70%
RE5OPTIC	France	532745313	Val de Reuil (27)	80%	64,80%	80%	64,80%
ALTITUDE GESTION IMMOBILIERE	France	790220446	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
ALTITUDE SENIOR	France	790258693	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
CAP HORN PROMOTION	France	49516322200	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%

VILLA EUROPA	France	52523906700	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SQUARE DE SEINE	France	5047833090	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SURENA	France	5377680040	Isneauville (76)	-	-	75%	75%
RENELLE	France	52979131100	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SELLONIS	France	53331953900	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
VANNES AGGLO NUMERIQUE	France	7903620570	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
DOUBS LA FIBRE (ex. LILLE METROTPIC)	France	797446283	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
SCCV SENTE DES FORRIERES	France	502756265	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV VILLA TIBURE	France	515090165	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV MSA AUGUSTE BORGNET	France	791771314	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
CAP HORN PARTICIPATION	France	501071542	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV VICTORIA	France	534496716	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SCCV LE HAVRE RUE CLS	France	793758863	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV LE HAVRE PEV	France	793674698	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SCCV RONCHEROLLES ROUTE DE PREAUX	France	501319933	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV SOTTEVILLE RUE DU COURS	France	794547174	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV ROUEN RUE BOUVREUIL	France	794652842	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV BOIS GUILLAUME RTE DE NEUFCHATEL	France	794136044	Isneauville (76)	83,82%	75,44%	90%	90%
METROPTIC	France	B01919481	Val de Reuil (27)	-	-	100%	81%
EUREK@	France	805053451	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
SCCV Isneauville	France	808515498	Mont St Aignan (76)	100%	90%	100%	100%
ACL	France	384784690	Mont St Aignan (76)	100%	100%	100%	100%
AI THD	France	809822935	Paris la Défense (92)	100%	81%	100%	81%
MANCHE FIBRE	France	814791554	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
CH IMMO	France	814485170	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
ALCALA SAS	France	S13079426	Mont St Aignan (76)	100%	100%	100%	100%
VILLA GINKGOS-BVCS	France	S29461923	Château d'Olonne (85)	51%	51%	51%	51%
VILLA GINKGOS-LES ALISIERS	France	791122583	Château d'Olonne (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-LE CLOS ST JEAN	France	792720294	Saint Jean de Monts (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-BONNE FONTAINE	France	809380520	Challans (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-GINKGOS IMMO	France	B04166635	Château d'Olonne (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-BELLES RIVES	France	819969882	Château d'Olonne (85)	100%	51%	-	-

HOLDING PHENIX	France			94%	94%	-	-
PROJET 3	France			100%	94%	-	-
GIE FIBR'ALSACE	France	819253568	St Etienne du Grès	50%	40,50%	-	-
ALTO	France	819087032	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
ERBIUM	France	819099169	Val de Reuil (27)	50%	40,50%	-	-
CALLIOPE	France	822949459	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
CERES SAS	France	822189866	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
ERATO SAS	France	824388383	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
SHIRA SAS	France	824603864	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
SOBO SAS	France	824603013	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
THALIA SAS	France	824290969	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
URANIE	France	822949459	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
PACT	France	818009748	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
THD06	France	820552065	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
MSA CHEMIN DE CLERES	France	525165700	Isneauville (76)	100%	90%	-	-
BG PARC DE HALLEY	France	810432757	Caen (14)	50%	45%	-	-

Toutes les filiales du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle, à l'exception de la société Far East détenue à 100% par la société Altitude SAS et de certaines sociétés civiles de construction vente détenues par la société Cap Horn Promotion SAS et non significatives.

Les comptes de la société Far East sont établis dans le référentiel IFRS. La valeur des titres de cette société au bilan reflète bien la valeur économique de cette participation. Far East ne bénéficie d'aucune garantie de la part d'Altitude.

4 Chiffre d'affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	31-déc.-16	31-déc.-15
Infrastructure	24 326	24 704
Hébergement	135	544
Aménagement / Lotissement	6 851	4 086
Promotion Immobilière	8 198	4 470
Résidences gérées	2 741	2 173
Autres	1 205	644
Total	43 456	36 621

5 Autres produits

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Autres produits	5	6
Production immobilisée	923	942
Production stockée	2 605	1 866
Subventions d'exploitation	325	695
Transferts de charges d'exploitation	573	329
Total Autres produits d'exploitation	4 430	3 838

6 Personnel

6.1 Effectifs

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 245 salariés contre 184 au 31 décembre 2015.

6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel incluses dans le résultat d'exploitation recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Salaires et traitements	8 190	6 930
Charges sociales	3 480	2 788
CICE	-252	-194
Total	11 418	9 525

Au 31 décembre 2016, le taux moyen de charges sociales s'établit à 42% contre 40% au 31 décembre 2015.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux s'élève à 286K€.

7 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises.

En milliers d'euros :	31-déc-16	31-déc-15
Immobilisations incorporelles	-326	-349
Immobilisations mises en concession	-4 550	-6 743
Immobilisations corporelles	-2 139	-2 355
Subventions d'investissement reprises en résultat	2 721	4 249
Total des dotations aux amortissements [A]	-4 294	-5 198
Engagements envers les salariés	-17	-112
Provisions pour risques et charges	-100	4
Total des dotations aux provisions [B]	-118	-108
A+B]	-4 412	-5 306
Stocks	115	189
Clients et autres actifs circulants	80	40
Total des dotations à l'actif [D]	195	229
Total [E = C+D]	-4 217	-5 077

8 Résultat financier

Le résultat financier se présente ainsi:

En milliers d'euros :	31-déc-16	31-déc-15
Produits sur cession de VMP	803	33
Intérêts compte à terme	24	121
Intérêts comptes courants filiales non consolidées	-	15
Autres produits financiers	148	24
Total Produits	975	193
Intérêts sur emprunts	-920	-710
Intérêts compte courant hors groupe	-16	-16
Intérêts bancaires	-34	-138
Autres charges financières	-105	-40
Total Charges	-1 075	-904
Résultat financier	-99	-711

9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se présente ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros :	31-déc-16	31-déc-15
Produits sur exercices antérieurs	1 972	2 321
Autres produits exceptionnels	5 026	896
Produit de cessions d'actifs incorporels et corporels	1 871	3 630
Cession des titres consolidés	5 697	10 464
Reprise dépréciation des immobilisations	1 195	-
Reprise de subventions d'investissements	5 226	5 524
Reprise provision pour risques et charges	41	2 126
Total Produits	21 028	24 961
Charges sur exercices antérieurs	-1 371	-2 209
Autres charges exceptionnelles	-323	-737
Valeur nette comptable des cessions d'actifs incorporels et corporels	-8 330	-9 060
Valeur nette comptable des titres consolidés	-5 877	-4 160
Dotation aux provisions exceptionnelles	-14	-46
Dépréciation des autres débiteurs	-367	-
Dépréciation exceptionnelle des immobilisations	-47	-1 833
Total Charges	-16 330	-18 045
Résultat exceptionnel	4 698	6 917

10 Impôts sur les résultats

10.1 Charge d'impôt

10.1.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Impôt courant	-209	-11
Impôt différé	-154	164
Charge ou (produit) réel d'impôt:	-363	153

10.1.2 Taux effectif d'impôt

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Résultat net :	744	3 803
Impôt sur le résultat :	363	-153
Résultat net avant impôt :	1 107	3 650
Taux effectif d'imposition :	33%	-4%

10.1.3 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au « résultat des activités poursuivies » avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 33,33 % en 2016 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-16
Résultat net avant amortissement écart acquisition:	793
Charge d'impôt :	314
Résultat avant impôt	1 107
Taux d'imposition du Groupe	33, 33%
Charge d'impôt théorique	369
Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de :	
- Différences permanentes	110
- Déduction / réintégration diverses	38
- Abandon de créances	-285
- Retraitement DSP	-88
- Cession titres	-198
- Provision pour risques	-3
- Dépréciation fonds commercial	16
- Consommation des déficits fiscaux non activés/déficits non activés	552
- Crédit d'impôt	-90
- CICE	-81
- Divers	-26
Charge réelle d'impôt	314

10.2 Actifs et Passifs d'impôts différés

La variation des Actifs et Passifs d'impôts différés s'analyse comme suit entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	31-déc-15	Variations de l'exercice			31-déc-16
		Autres	Déconsolidation	Charge / Produit au compte de résultat	
Actifs d'impôts différés	1067	-	-	-184	882
Passifs d'impôts différés	277	-	-	-30	247
Actif / (Passif) net	789			-154	635

11 Goodwill net

L'évolution des Goodwill s'analyse comme suit entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	Mouvements de l'exercice				31-déc-16
		Entrée de périmètre	Var. taux d'intérêt	Autre	Amortissement	
Goodwills bruts	3 946	-	-	-	-	3 946
Amortissements	-651	-	-	-	-376	-1 027
Goodwills nets	3 295				-376	2 918

12 Immobilisations incorporelles nettes

La variation des immobilisations incorporelles se décompose ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	31-déc-15	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres	31-déc-16
Concessions, brevets & droits similaires	7 722	234	-2 010	-	-	5 946
Fonds commercial	3 423	-	-1 489	-	-1 000	934
Frais établissement	290	-	-	-	-290	0
Autres immobilisations incorporelles	1 017	374	-66	-	557	1 882
Immobilisations incorporelles en cours	-	2 478	-	-	-	2 478
Total Immobilisations incorporelles	12 452	3 086	-3 565	-	-733	11 240
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-7 458	-	814	-122	1 195	-5 571
Amt/Dép. fonds commercial *	-141	-	-	-47	-	-188
Amt/Dép. frais établissement	-26	-	-	-16	42	0
Amt/Dép autres Immobilisations incorp.	-182	-	15	-293	105	-355
Total Amt/dép. Immos incorporelles	-7 807	-	829	-478	1 342	-6 114
Total Valeur Nette	4 645	-	-	-	-	5 126

* Le fonds commercial de la société ALTITUDE LOTISSEMENT est déprécié sur 10 ans.

13 Immobilisations mises en concession

En milliers d'euros	31-déc-15	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres	31-déc-16
DSP Net Grand Rodez	6 839	70	-	-	-	6 909
DSP Net 55	12 514	152	-	-	-	12 666
DSP Net 67	15 134	-	-15 134	-	-	-
DSP Net Bourgogne	3	-	-1	-	-	2
DSP Net 48	4 148	64	-	-	-	4 212
DSP THO 83	12 607	463	-	-	-	13 070
DSP Résoptic	10 248	392	-	-	-	10 640
DSP Vannes aggro	14 400	2 474	-	-	-	16 874
DSP Manche Fibre	-	362	-	-	-	362
DSP Doubs la Fibre	-	10	-	-	-	10
DSP THD06	-	501	-	-	-	501
DSP PACT	-	622	-	-	-	622
Total Immobilisations mises en concession	75 894	5 109	-15 135	-	-	65 867
Amt/Dép. DSP Net Grand Rodez	-3 128	-	-	-486	-	-3 615
Amt/Dép. DSP Net 55	-5 776	-	-	-1 302	-	-7 078
Amt/Dép. DSP Net 67	-9 908	-	9 908	-	-	-
Amt/Dép. DSP Bourgogne	-2	-	-	-	-	-2
Amt/Dép. DSP Net 48	-2 204	-	-	-816	-	-3 019
Amt/Dép. DSP THD83	-1 821	-	-	-719	-	-2 540
Amt/Dép. DSP Résoptic	-1 137	-	-	-475	-	-1 612
Amt/Dép. DSP Vannes aggro	-666	-	-	-731	-	-1 397
Amt/Dép. DSP Manche Fibre	-	-	-	-13	-	-13
Amt/Dép. DSP Doubs la Fibre	-	-	-	-2	-	-2
Amt/Dép. DSP PACT	-	-	-	-7	-	-7
Total Amt/dép. Immobilisations	-24 643	-	9 908	-4 550	-	-19 285
Total Valeur Nette	51 251	-	-	-	-	46 583

14 Immobilisations corporelles nettes

La variation des immobilisations corporelles se décompose ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	31-déc-15	Acquisition	Cession	Dotations de l'exercice	Autres	31-déc-16
Constructions	13 699	351	-652	-	-468	12 929
Terrain	239	18	-	-	-	257
Agencements sur terrain	-	18	-	-	-	18
Installat° tech, matériel & outillage	9 223	376	-132	-	-3 929	5 538
Matériel de transport	69	-	-	-	-	69
Immobilisations corporelles en cours	982	2 314	-	-	-975	2 320
Autres immobilisations corporelles	5 624	1 352	-376	-	20	6 619
- Dont en crédit bail	2 972					2 972
Total Immobilisations corporelles	29 836	4 429	-1 160		-5 352	27 752
Amt/Dép. constructions	-8 770	-	441	-1 066	121	-9 274
Amt/agencement sur terrain	-	-	-	-1	-	-1
Amt/Dép. install tech, mat & outil.	-5 167	-	101	-524	573	-5 017
Amt/Dép. Matériel de transport	-9	-	-	-23	-	-32
Amt/Dép. autres immobilisations	-4 298	-	250	-525	2	-4 571
- Dont en crédit bail	-2 932			-10		-2 942
Total Amt/dép. Immobilisations	-18 244		792	-2 139	696	-18 895
Total Valeur Nette	11 592					8 856

L'écart d'évaluation constaté suite à la consolidation de la société ACL se chiffre à 1 012K€ et a été comptabilisé à hauteur de 10% dans le poste « terrain » et 90% dans le poste « construction ».
Cet écart est amorti sur 10 ans.

15 Immobilisations financières nettes

En milliers d'euros	31-déc-15	Mouvements de l'exercice			31-déc-16
		Augmentations	Remboursement	Autres	
Titres de participation non consolidés	17 737	10	-	-	17 747
Prêts et autres Immobilisations financières	391	210	-19	-15	568
Immobilisations financières nettes	18 128	220	-19	-15	18 315

Les titres de participation non consolidés correspondent à :

- la détention de 19% de la société SAS Connectic 39 pour une valeur de 570 K€. Ces titres sont dépréciés à 100% au 31/12/2016.
- La détention de 8% de la société ROSACE pour une valeur de 8k€.
- La détention de 1% de la société SEM INNOVANCE pour une valeur de 5K€.
- la détention de 100% de la société Far East (17.000 K€). La société ALTITUDE a souscrit à l'augmentation de capital.
- la détention par la société Cap Horn Promotion de plusieurs filiales non significatives (4k€).
- La détention par la société ALCALA de 10,81% de TV 76 pour 160K€

16 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement

16.1 Stocks et encours

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Provisions	31-déc-16	31-déc-15
Encours de production	17 928	-221	17 706	16 101
Marchandises	3 786		3 786	3 721
Produits finis	499	-29	470	148
Total	22 213	-250	21 962	19 970

Les encours correspondent à des terrains, des opérations d'aménagement de lotissement en cours ainsi qu'aux ventes en l'état futur d'achèvement de l'activité de promotion.

Les stocks de marchandises comprennent pour l'essentiel des terrains acquis en vue de constituer des réserves foncières.

16.2 Créances et dettes d'exploitation

Toutes les créances et dettes d'exploitation sont à échéance à moins d'un an.

16.3 Autres créances et autres dettes d'exploitation

Les autres créances se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Etat, impôt sur les bénéfices	1 162	1 013
Créances fiscales hors IS	13 295	11 240
Autres créances	3 162	3 117
Compte courant Connectic	2 768	2 768
Compte courant Far East	725	729
Compte courant autres filiales non consolidées	3 465	515
Charges constatées d'avance	471	331
Total Net	25 047	19 713

Toutes les autres créances d'exploitation sont à échéance à moins d'un an.

Les autres dettes se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-16	31-déc-15
Dettes fiscales et sociales	17 168	17 317
Impôt différé passif	246	277
Compte courant filiales non consolidées	3 607	557
Autres dettes	10 592	1 785
Produits constatés d'avance	14 044	14 950
Total	45 657	34 884

17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose ainsi qu'il suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15	Variation
Valeurs mobilières de placement	13 458	27 835	-14 377
Disponibilités	33 484	13 215	20 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	46 942	41 050	5 892
Concours bancaires courants	-4 024	-3 839	-185
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	42 918	37 211	5 707

18 Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2016, le capital social est fixé à 505 KC divisés en 505 270 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

19 Provisions

Le tableau de variation entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 se présente ainsi qu'il suit :

(en milliers d'euros)	Évolution			
	31-déc-15	Dotation	Autres mouvements	Reprises
Provision pour risque et charges	0			
Provision pour litiges	157	100		-12
Provision pour perte de contrat	35	14		-30
Ecart acquisition	683			-85
Avantages au personnel	1 009	17		
Total Provisions	1 884	132		-126
Dont exploitation		117		
Dont exceptionnel		14		-126

L'écart d'acquisition correspond à la hausse du pourcentage de 99,99% de la société RESOLUTION en 2013. Cet écart d'acquisition passif est repris sur 10 ans.

20 Emprunts bancaires et passifs financiers

Au 31 décembre 2016, la décomposition des emprunts se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	Échéance du nominal :			31-déc-15
		- de 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Emprunts bancaires	21 801	2 989	12 424	6 388	25 887
Autres emprunts	361	83	277	-	181
Concours bancaires courants	4 024	4 024	-	-	3 839
Intérêts courus sur emprunts	139	139	-	-	55
Total :	26 325	7 235	12 701	6 388	29 963

21 Engagements hors bilan

Engagements financiers liés à la construction du réseau :

- Caution donnée par un établissement financier pour le compte du concessionnaire Net 55 au profit du concédant CG55 pour un montant de 200K€.
- Caution donnée par un établissement financier pour le compte du concessionnaire Net Grand Rodez au profit du concédant CA Grand Rodez pour un montant de 100 K€.
- Garantie donnée au profit de Toulon Provence Méditerranée pour un montant de 200 K€.
- Garantie donnée par un établissement bancaire pour le compte de Vannes Agglo Numérique au profit de la communauté d'agglomération de Vannes pour 700K€.
- Garantie donnée par un établissement bancaire pour le compte de la société Doubs au profit du syndicat mixte Doubs très haut débit au titre de la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communication électrique pour un montant de 350K€.
- Caution donnée par un établissement bancaire en faveur du Syndicat Mixte Ouvert PACA pour 2000k€.
- Garantie donnée par un établissement financier pour le compte du concessionnaire Manche Fibre et au profit du concédant Syndicat Mixte Manche Numérique pour 3 000k€.

Engagements donnés au sein du sous-groupe « promotion immobilière » :

- Caution reçue par Cap Horn du CA pour le Trésor Public de Montivilliers à surseoir au paiement des taxes d'urbanisme concernant le PC 0765401150220/207591 pour un montant de 98K€ ;
- Engagement reçu par la SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel du CIC pour un montant de 86K€
- Engagement reçu par la SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de BECM pour un montant de 9K€
- Engagement reçu par la SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel d'Atradius pour un montant de 13K€
- Engagement reçu par la SCCV Rouen Rue Bouvreuil pour un montant de 51K€
- Engagement reçu par Cap Horn Immobilier pour un montant de 37,5K€
- Engagement reçu par la SCCV MSA Auguste Borgnet pour un montant de 103K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de BTP Banque pour un montant de 14K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de la société générale pour un montant de 2K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de la BNP pour un montant de 10K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel du crédit du nord pour un montant de 3K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel du CEGC pour un montant de 3K€

Nantissements :

- Nantissement par Altitude Infrastructure au profit de Résoptic d'un instrument financier (CAT) de 250K€
- Nantissement d'un compte à terme en garantie d'engagement de caution émise pour Net Grand Rodez et pour 50K€
- Nantissement d'un compte de réserve au profit d'un établissement bancaire de THD 83 pour 280K€
- Nantissement des parts de la société Altitude Infrastructure Exploitation dans le cadre d'un litige né d'un contrôle fiscal.
- Nantissement des titres ACL en garantie du prêt souscrit par Altitude d'un montant de 1 136K€
- Gage sur les véhicules dans le cadre d'un prêt de 62K€ auprès de la BECM chez la société BVCS
- Nantissement au premier rang sur le fonds de commerce dans le cadre d'une ouverture de crédit de 480K€ fin juillet 2020.

Cautions solidaires :

- Caution solidaire émise en faveur de la SG au profit du Groupement de prêteurs pour 4 627k
- Participation en risque OSEO garantie de la procédure de prêt AIH pour le renforcement du haut de bilan à hauteur de 80% de l'encours du prêt (4 405K€ au 31.12.2016)
- La société AIH a fourni, dans le cadre d'un litige né d'un contrôle fiscal, une garantie contractée auprès d'un établissement financier de 641K€ en faveur du SIE de Nanterre la Défense.
- Gage sur 2 véhicules en garantie d'emprunt pour 46k€. Le capital restant dû au 31.12.2016 s'élève à 27 k€
- La société WIBOX a reçu la caution d'une banque au profit de la société Ozone pour 200K€. La caution s'est terminée le 5 octobre 2016.

Garanties demandées lors de l'ouverture de crédit par Altitude Lotissement :

- o Promesse d'affectation hypothécaire à hauteur de 2 800K€,
- o Engagement de la société Altitude de ne pas céder ses parts sans l'accord de l'établissement financier,

Privilège de prêteur de deniers :

- Prêt de 222K€ auprès de la BECM pour l'acquisition d'un immeuble d'exploitation sis 6 av. de l'avenir à Saint Jean de Monts (85160) chez la société Ginkgos Immo
- Prêt de 280K€ auprès de la BECM pour l'acquisition d'un Immeuble d'exploitation sis 53 av. René Coty au Château d'Olonne (85180) chez la société Ginkgos Immo
- Crédit terrain de 200K€ pour Altitude Lotissement.

22 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 16 mars 2017, la Caisse des Dépôts et Consignations a acquis, auprès de AI THD, 33% du capital de la société Alto, le capital d'Alto s'élevant à cette date à 1.267.166€.

A cette même date, Altitude Infrastructure SAS a cédé à Alto l'ensemble de ses participations dans les sociétés

- Vannes Agglo Numérique
- Manche Fibre
- THD 83
- Provence Alpes Connect

Et Altitude Infrastructure THD a cédé à Alto sa participation dans la société THD 83 ; la Caisse des Dépôts et Consignations a également cédé à Alto la participation directe qu'elle détenait au sein de THD83 de sorte qu'à cette date, Alto détienne les participation suivantes :

Identité de la Société de Projet	Nombre d'actions détenues en pleine propriété par la Société	Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par la Société
THD 83	1.176.470 actions	100 %
Vannes Agglo Numérique	1.272.058 actions	100 %
Manche Fibre	10.000 actions	100 %
Provence Alpes Connect	10.000 actions	100 %
THD 06	10.000 actions	100 %

- Cap Horn a été lauréat du concours pour la vente des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen pour l'édification d'un programme mixte de près de 19 000m² de surface de plancher.
- Altitude Infrastructure a signé un avenant au projet du PACT Fibre, le réseau Très Haut Débit de la région PACA, pour 53 000 prises complémentaire sur le territoire des Bouches du Rhône
- Altitude Infrastructure a signé avec Bouygues Telecom un contrat de commercialisation d'accès fibre optique ses réseaux d'initiative public
- Projet 3 a débuté son activité commerciale avec la signature de ses premiers bons de commande de service télécom, voix et donnée.
- Augmentation de capital de RESOPTIC pour un montant de 905K€ (émission de 905.000 actions de 1€ de nominal) en date du 9 mai 2017. Le capital passe de 750K€ à 1 655K€.
- Augmentation de capital de HOLDING PHENIX pour un montant de 416K€ (création et émission de 4160 actions) en date du 10 avril 2017. Le capital passe de 416K€ à 516K€. Puis en date du 12 avril 2016, augmentation de capital de 500K€ par l'émission de 5 000 actions. Le capital passe ainsi de 516K€ à 1.016K€.

SOCIETE ALTITUDE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 505 270 €
Siège social : 75 boulevard Haussmann 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 379 617 822

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 Décembre 2016

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL
7 rue Andreï Sakharov
76130 MONT SAINT AIGNAN

CABINET ROBIN COFIDUREC
34 rue de Turbigo
75003 PARIS

Commissaires aux comptes
Membres des Cies Régionales de Rouen et Paris

SOCIETE ALTITUDE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 505 270 €

Siège social : 75 boulevard Haussmann 75008 PARIS

R.C.S. PARIS 379 617 822

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALTITUDE SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

La société de droit anglais Far East, détenue à 100 % et contrôlée par Altitude SAS, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, contrairement aux dispositions du règlement CRC 99-02. La page 23 de l'annexe des comptes consolidés 2016 indique l'incidence de la non inclusion de Far East dans le périmètre de consolidation.



Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous affirmons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi, des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mont Saint Aignan et Paris, le 16 juin 2017

Les commissaires aux comptes

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

Hervé DOISY



CABINET ROBIN COFIDUREC

Olivier ROBIN



BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

31.12.2016

31.12.2015

En KC

Notes :

		Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	11	3 946	1 027	2 919	3 295
Immobilisations incorporelles	12	11 240	6 114	5 126	4 645
Immobilisations en concession	13	65 867	19 285	46 582	51 251
Immobilisations corporelles	14	27 752	18 895	8 856	11 592
Immobilisations financières	15	18 315	570	17 745	17 558
Total Actif Immobilisé		127 120	45 891	81 229	88 342
Stocks et encours	16.1	22 213	250	21 962	19 970
Clients et comptes rattachés	16.2	17 157	828	16 329	16 670
Autres créances et comptes de régularisation	16.3	25 047	367	24 680	19 712
Impôt différé actif	10.2	882		882	1 066
Valeurs mobilières de placement	17	13 458		13 458	27 835
Disponibilités	17	33 484		33 484	13 215
Total Actif		239 360	47 335	192 025	186 810
Capital	18			505	505
Primes liées au capital				7 678	7 678
Réserves				54 601	52 142
Subventions				24 781	30 935
Résultat de l'exercice				196	2 447
Total Capitaux Propres part du groupe				87 761	93 706
Intérêts hors groupe				13 916	13 580
Provisions	19			1 889	1 884
Emprunts et dettes financières	20			26 326	29 963
Fournisseurs et comptes rattachés	16.2			16 477	12 794
Autres dettes et comptes de régularisation	16.3			45 657	34 884
Total Passif				192 025	186 810

8

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

En K€:		Notes:	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	4		43 456	36 621
Autres produits d'exploitation	5		4 431	3 838
Achats consommés			-33 702	-26 261
Charges de personnel	6.2		-11 418	-9 525
Autres charges d'exploitation			-587	-203
EBITDA			2 180	4 470
Impôts et taxes			-1 453	-1 709
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	7		-4 217	-5 077
Résultat d'exploitation			-3 491	-2 315
Charges et produits financiers	8		-99	-711
Résultat courant des sociétés intégrées			-3 590	-3 025
Charges et produits exceptionnels	9		4 698	6 916
Impôt sur les bénéfices	10		-314	153
Résultat net des entreprises intégrées			793	4 044
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	11		-291	-242
Résultat net de l'ensemble consolidé			502	3 803
Intérêts minoritaires			306	1 356
Résultat net (part du groupe)			196	2 447
Résultat par action			0,39 €	4,86 €
Résultat dilué par action			0,39 €	4,86 €

28

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

En K€	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net total consolidé	502	3 803
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	-1 781	5 143
Elim. de la variation d'impôt différé	154	-164
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	6 484	-6 367
Total marge brute d'autofinancement	5 360	2 415
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	3 848	-1 586
Flux de trésorerie générés par l'activité	9 207	829
Incidence des variations de périmètre	5 657	7 375
Acquisition d'immobilisations*	-10 964	-9 024
Variation BFR investissement	3 736	
Acompte sur cession d'immobilisations	0	-1 254
Cession d'immobilisations	1 890	3 934
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	320	1 031
Augmentation de capital	6	177
Emission d'emprunts	5 109	13 696
Remboursement d'emprunts	-8 931	-4 938
Dividendes payés aux minoritaires	-4	-49
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 820	8 886
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	5 707	10 746
Trésorerie d'ouverture cf note 17	37 211	26 465
Trésorerie de clôture cf note 17	42 918	37 211
<i>* dont subventions d'investissements</i>	<i>1 876</i>	<i>3 315</i>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellés (KC)	Groupe	Hors Groupe	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2015	93 706	13 580	105 288
Résultat 2016	196	306	502
Variation de périmètre		23	23
Autres (*)	-6 141	7	-6 134
Capitaux propres au 31/12/2016	87 761	13 916	101 677

(*) comptabilisation des subventions d'investissement en capitaux propres

op

NOTES ANNEXES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016	3
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016.....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
1 Faits majeurs de l'exercice.....	9
2 Principes et méthodes comptables	13
2.1 Règles et méthodes comptables.....	13
2.2 Entités ad hoc	13
2.3 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés 13	
2.4 Recours à des estimations	13
2.5 Regroupements d'entreprises.....	14
2.6 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères	14
2.7 Immobilisations incorporelles	14
2.8 Délégation de service public.....	15
2.9 Immobilisations corporelles	16
2.10 Contrats de location	16
2.10.1 Location-financement	16
2.10.2 Location simple	17
2.11 Participations et autres immobilisations financières.....	17
2.12 Stocks et en-cours.....	17
2.13 Valeurs mobilières de placement.....	17
2.14 Créances.....	17
2.15 Impôt différé	17
2.16 Engagements envers les salariés.....	18
2.17 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).....	19
2.18 Provisions.	19
2.19 Fournisseurs et autres créiteurs.....	19
2.20 Chiffre d'affaires.....	19
2.21 Résultat net par action	19
3 Périmètre de consolidation	21
4 Chiffre d'affaires.....	23
5 Autres produits	24
6 Personnel.....	24
6.1 Effectifs.....	24
6.2 Charges de personnel.....	24
7 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises.	25
8 Résultat financier.....	25



9	Résultat exceptionnel	26
10	Impôts sur les résultats	26
10.1	Charge d'impôt	26
10.1.1	Détail de la charge d'impôt	26
10.1.2	Taux effectif d'impôt	26
10.1.3	Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique	27
10.2	Actifs et Passifs d'impôts différés	27
11	Goodwill net	27
12	Immobilisations incorporelles nettes	28
13	Immobilisations mises en concession	28
14	Immobilisations corporelles nettes	29
15	Immobilisations financières nettes	29
16	Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement	30
16.1	Stocks et encours	30
16.2	Créances et dettes d'exploitation	30
16.3	Autres créances et autres dettes d'exploitation	30
17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
18	Capitaux propres consolidés	31
19	Provisions	31
20	Emprunts bancaires et passifs financiers	31
21	Engagements hors bilan	31
22	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	34

d

1 Faits majeurs de l'exercice

ALTITUDE SAS :

La société ALTITUDE a pris des participations dans la société HOLDING PHENIX à hauteur de 94%. La société a également procédé, fin décembre, à la cession de 10% de ses parts de la société CAP HORN PROMOTION ramenant sa participation à 90%. La société CAP HORN PROMOTION avait bénéficié en 2014 d'un abandon de créance d'un montant de 1.150K€. Il a été constaté au 31 décembre 2016 un retour à meilleure fortune de 855k€. La société ALTITUDE GESTION IMMOBILIERE a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 8 décembre 2016 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

ALTITUDE SENIOR :

La société ALTITUDE SENIOR a acquis auprès de la société AGI 600 parts supplémentaires de la SCCV ISNEAUVILLE portant ainsi sa participation de 20% à 80%. La société ALTITUDE SENIOR n'emploie plus de personnel au 31 décembre 2016.

HOLDING PHENIX :

La société a été constituée le 30 novembre 2016 auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris. Son activité principale est la prise de participations dans toutes sociétés ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière à l'exception de la gestion d'un patrimoine mobilier ou immobilier, notamment dans les domaines des télécommunications et des services informatiques et la fourniture de services à ses filiales notamment dans le domaine de la gestion administrative, juridiques, comptable et financière.

PROJET 3 :

La société PROJET 3 a débuté une activité dans les télécommunications. En date du 23 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à Paris (75008) – 75 Boulevard Haussman.

VILLAS GINKGOS et ses filiales :

Le groupe Villa Ginkgos a ouvert sa quatrième résidence en novembre 2016 à Rezé (proche agglomération nantaise)

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING et ses filiales:

ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING :

La société a participé à l'augmentation de capital de sa filiale METROPTIC à hauteur de 5 767 016 euros puis l'ensemble de la participation a été cédé à SFR au 31 août 2016.

ALTITUDE INFRASTRUCTURE :

Durant l'exercice 2016, Altitude Infrastructure SAS a souscrit au capital de la société ROSACE à hauteur de 8k€ soit 8% et de PROVENCES ALPES CONNECT (PACT) à hauteur de 10k€ soit 100%.

Altitude Infrastructure SAS a cédé à TDF, des pylônes dans les départements du Calvados, de l'Ille et Vilaine et de l'Orne pour 90K€.

Ces biens sont amortis à hauteur de 162k€ pour une valeur brute de 162k€.

Il en résulte une plus-value de 90k€

ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION:

La société a pris une participation de 50% dans le GIE FIBRE ALSACE. Celui-ci clos son premier exercice au 31 décembre 2016 et a dégagé un bénéfice de 154k€ revenant à la société Altitude Infrastructure Construction.

10

ALTITUDE WIRELESS :

La dette ARCEP inscrite au passif du bilan a été contestée pour annulation devant le tribunal. En date du 8 janvier 2013, une décision de justice est venue annuler les redevances domaniales et de gestion émises en 2012 au titre de discrimination sur les critères permettant le calcul des redevances. L'ARCEP a fait appel de cette décision. En date du 8 juin 2016, une décision de justice est venue annuler la redevance de mise à disposition 2014. La société a ainsi comptabilisé un produit exceptionnel de 210k€. Sur l'exercice 2015, il avait été décidé de provisionner les licences Wimax à 100% du fait du manque de marché faisant appel à cette technologie. En 2016, des licences ont été rendues à l'ARCEP. Elles ont donc été sorties des immobilisations au 31 décembre 2016 et la provision et les amortissements antérieurement constitués ont été repris à hauteur de 2 003K€.

SAS DOUBS LA FIBRE (ex. LILLE METROPTIC) :

En 2014, la société Altitude Infrastructure a remporté l'appel d'offre du syndicat mixte Doubs Très Haut Débit. Celui-ci concerne un nouveau contrat de délégation de service public de 6 ans, sous forme de régie intéressée dont l'objet est de déléguer l'exploitation technique, maintenance et commerciale du réseau de communications électroniques appartenant au département du Doubs.

Altitude Infrastructure s'était engagée à créer une société ad hoc dédiée exclusivement à la convention de régie intéressée qui se substitue au titulaire du marché pour l'exécution des missions de service public inhérentes à l'objet de cette convention. De ce fait, la société LILLE METROPTIC qui était en sommeil a été renommée en 2014 et devient la société ad hoc.

EUREK@:

En 2014, la société Altitude Infrastructure a remporté l'appel d'offre du syndicat mixte ouvert Eure numérique. La société Eurek@ a donc été créée exclusivement à la convention de régie intéressée qui se substitue au titulaire du marché pour l'exécution des missions de service public inhérentes à l'objet de cette convention de régie intéressée.

NET AVEYRON :

Le CG de l'Aveyron et Net Aveyron ont signé la résiliation conventionnelle et amiable de la convention de DSP au 31 décembre 2014. De ce fait, la société clôture son premier exercice sans réseau. De plus, un marché de reprise en exploitation, maintenance et commercialisation du réseau départemental à très haut débit a été notifié par le Conseil Général de l'Aveyron le 25 novembre 2014 en faveur de la société Altitude Infrastructure. Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 27 :

La fin de l'exploitation est intervenue le 31 octobre 2014 avec la remise des biens au concédant. Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 67 :

En 2013, une négociation avait été engagée et a abouti à un avenant au contrat de DSP avec la collectivité. Cet avenant prévoyait une montée en débit du réseau et une adaptation de son périmètre. Durant 2015, les investissements prévus au titre de cette montée de débit ont évolué et continué. Le réseau a été vendu à la collectivité au cours du premier semestre 2016. Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET 64 :

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

NET BOURGOGNE :

La fin de l'exploitation est intervenue le 31 décembre 2015.

Lors de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

RESOPTIC :

La Communauté de communes de Rives de Moselle et Resoptic ont signé un avenant afin de réaliser des travaux de déploiement du réseau dans de nouveaux secteurs. Les travaux s'élèvent à 372K€ et la participation publique sera de 229K€. Au 31.12.2015, 35% des travaux ont été facturés soit 130K€ et la subvention perçue était de 80K€.

Les travaux se sont poursuivis et achevés sur l'exercice 2016.

VANNES AGGLO NUMERIQUE :

La construction du réseau fibre a été terminée sur l'exercice 2016.

Toutefois, les amortissements du réseau fibre sont comptabilisés et les subventions d'équipement reprises en résultat à compter du 1^{er} juillet 2014 compte tenu de la commercialisation du réseau au fur et à mesure de la construction.

WIBOX :

Le 31 août 2016, la société WIBOX a procédé à une cession partielle de son fonds de commerce FCV Amiens pour un montant de 1 380k€ pour la partie incorporelle et 239k€ pour la partie corporelle. Cette cession a été réalisée au profit de SFR/Numéricable.

Au cours de l'exercice 2016, la société WIBOX a réalisé une production immobilisée correspondant à du « provisionning client » à hauteur de 862k€.

CONNECTIC 39 :

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE a conservé la provision de la totalité de sa participation dans Connectic 39 à hauteur de 570K€ compte tenu de la liquidation judiciaire de cette structure.

Nouvelles société créées sur l'exercice 2016 :**Société PROVENCE ALPES CONNECT :**

L'activité a débuté le 12 janvier 2016. La société a signé une convention de DSP le 21 décembre 2015 avec le Syndicat Mixte Ouvert Provinces Alpes Côtes d'Azur pour une durée de 15 ans.

Société THD06 :

La société a démarré son activité le 4 mai 2016.

Une convention a été signée avec la SICTIAM le 18 janvier 2016 avec une date de notification au 8 février 2016 dans le but de :

- Exploiter et commercialiser des boucles locales optiques
- Exploiter d'autres infrastructures de communication.

Pour une durée de 15 ans à la date de notification.

Société ALTO :

La société a été créée le 15 mars 2016.

Elle est destinée à être le support et la structure de détention des DSP fibre créées et opérationnelles à savoir Manche Fibre, Pact, Resoptic, THD06, THD83 et Vannes Agglo.

Société ERBIUM :

La société a été constituée le 15 mars 2016 et clôture son premier exercice comptable au 31 décembre 2016.

Erbium est une société créée dans le cadre de l'obtention du marché dédié à la construction et l'exploitation du Réseau d'Initiative Publique de l'ex-région Alsace.

Pour ce RIP, le groupe Altitude est minoritaire au sein de la société de projet (société Rosace, hors périmètre de consolidation)

Deux entités dédiées ont été créées au sein desquelles le groupe Altitude est associé à 50/50 avec un autre acteur industriel, le groupe NGE :

- le GIE Fibr'Alsace, à qui, par contrat, Rosace a confié la construction du Réseau
- la société Erbium, à qui, par contrat, Rosace a confié la maintenance et l'exploitation du Réseau

GIE FIBR'ALSACE : la société a été constituée le 22 mars 2016 ;

Société CALLIOPE : La société a été constituée le 3 octobre 2016 ;

Société CERES : La société a été constituée le 25 août 2016 ;

Société ERATO : La société a été constituée le 12 décembre 2016 ;

Société SHIRA : La société a été constituée le 27 décembre 2016 ;

Société SOBO : La société a été constituée le 27 décembre 2016 ;

Société THALIA : La société a été constituée le 12 décembre 2016 ;

Société URANIE : La société a été constituée le 1 octobre 2016.

CAP HORN PROMOTION et ses filiales:

La société CAP HORN PROMOTION a acquis les parts des SCCV Mesnil Esnard Rue Pasteur, Isneauville ZAC Plaine de la Ronce et Mesnil Esnard Route de Paris. Ces sociétés ne sont pas consolidées sur 2016 car il s'agit de « coquille vide ».

Les SCCV Surena, Square de Seine, Villa Europa et Victorla ont été liquidées à l'amiable sur 2016.

La SCCV Paul Emile Victor a été cédée le 1^{er} juin 2016.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de la société ALTITUDE SAS, ci-après le « Groupe » sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, telles que définies par le règlement 99-02 du CRC du 29/04/99.

Ils ont été établis à partir des comptes de la société ALTITUDE SAS et de ses filiales arrêtés au 31 décembre 2016 pour une période de 12 mois, sauf pour les sociétés acquises ou constituées sur l'exercice 2016.

Les principes de consolidation utilisés par le groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe possède un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les filiales dont la société ALTITUDE SAS détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ont été consolidées en intégration globale.

Les intérêts minoritaires négatifs des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation ont été reclassés, conformément au règlement 99-02 du CRC, dans les capitaux propres part du groupe. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la part que le groupe avait assumé des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

A ce titre, les intérêts minoritaires négatifs du sous-groupe ont été imputés au groupe à hauteur du résultat dégagé par le sous-groupe AIH, à savoir 545K€.

Il a été décidé de comptabiliser les subventions d'investissements en capitaux propres. En effet, les sociétés exploitant les délégations de service public bénéficient de subventions, définitivement acquises à la date d'octroi des subventions.

Les subventions d'investissements rattachées aux immobilisations amortissables sont reprises en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

2.2 Entités ad hoc

Les entités au sein desquelles :

- (i) la société ALTITUDE SAS exerce directement ou indirectement un contrôle en substance
- (ii) la société ALTITUDE SAS bénéficie des avantages de l'entité

sont réputées être contrôlées exclusivement par la société mère et, à ce titre, sont intégrées globalement.

2.3 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique.

2.4 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

81

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés (2.16), les immobilisations incorporelles (2.7), les provisions (2.18) et les impôts différés (2.15).

2.5 Regroupements d'entreprises

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement linéaire pour une durée qui dépend des conditions propres à chaque acquisition. Le détail de ces écarts d'acquisition est présenté au paragraphe 11.

Par ailleurs, en application du règlement ANC 2015-06, il a été décidé de maintenir le plan d'amortissement antérieur pour tous les écarts d'acquisition.

2.6 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises, dans un premier temps sont converties sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat. Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel à :

- des concessions, brevets et droits similaires qui font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'exploitation lorsqu'elle est connue ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 12 mois.
- des fonds de commerce
- des frais d'établissement : ces frais sont composés de frais d'enregistrement et ont été maintenus en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. L'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté significativement durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus non actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires validées par la direction opérationnelle concernée.

Dans la mesure où la valeur nette comptable est inférieure à la valeur actuelle, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les provisions correspondant aux pertes pérennes de valeur sont irréversibles.

2.8 Délégation de service public

Différentes filiales sous contrôle exclusif sont titulaires de contrats de délégation de service public (DSP) portant sur le déploiement, l'activation et l'exploitation de réseaux départementaux très haut débit.

Ces contrats de délégation de service public font l'objet :

- D'investissements initiaux permettant l'implantation et le déploiement d'une infrastructure très haut débit. Ces investissements font l'objet d'un amortissement tel que prévu au contrat de délégation de service public ou à défaut sur la durée d'exploitation du contrat de délégation de service public.
- D'investissements pendant l'exécution du contrat de DSP. Ces investissements résultent d'une obligation contractuelle prévue dans le contrat de délégation de service public. Ils ont pour objectif de garantir la qualité du service assuré par le fermier.
- Ces investissements constituent des biens de retour qui reviennent en fin de contrat de DSP à la collectivité gratuitement pour les biens amortis et moyennant versement d'une indemnité pour les biens non amortis (correspondant à la valeur nette comptable déduction faite de la part de subvention d'investissement non reprise au compte de résultat). Le montant de ces investissements pourra évoluer, notamment à la baisse, en fonction de l'évolution du plan d'affaire de chaque contrat et sous réserve du respect de l'équilibre économique de la délégation.
- Du versement par la collectivité d'une subvention d'investissement initiale destinée à financer une quote-part de l'infrastructure. Cette subvention est reprise en résultat au même rythme que l'amortissement des investissements financés par cette subvention.

21

Les DSP sont amorties sur la durée du contrat.

Les durées des DSP ont les suivantes :

- o Net Grand Rodez : 14 ans
- o Net 55 : 12 ans
- o Net 67 : 7 ans
- o Net Bourgogne : 10 ans
- o Net 48 : 7 ans
- o THD83 : 20 ans
- o Vannes Agglo : 25 ans
- o Resoptic : 25 ans
- o Manche Fibre : 15 ans
- o Doubs : 6 ans
- o Eureka : 5 ans
- o PACT : 15 ans
- o GIE Fibr'Alsace : 20 ans
- o THD06 : 15 ans

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Constructions : | 20 à 25 ans |
| - Agencements des constructions : | 6 à 25 ans |
| - Installations techniques : | 6 à 15 ans |
| - Matériel informatique : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau : | 8 ans |
| - Matériel de transport : | 4 ans |

2.10 Contrats de location

2.10.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Aucun contrat de ce type n'a été contracté.

✂

2.10.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

2.11 Participations et autres immobilisations financières

Les participations non consolidées et les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation si celle-ci est jugée nécessaire.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

En ce qui concerne les opérations à long terme de promotion immobilière, c'est la méthode de l'achèvement qui est retenue.

Par ailleurs, les coûts de commercialisation directement imputables ainsi que les charges financières sont incorporés dans le prix de revient des actifs stockés.

2.13 Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.14 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

2.15 Impôt différé

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Au 31 décembre 2015, les déficits fiscaux du groupe fiscal et des autres sociétés du groupe n'ont pas été activés.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont comptabilisés en retenant les taux d'impôts résultant des textes fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Au 1^{er} janvier 2009, un périmètre d'intégration fiscale au sein du groupe a été créé avec pour société mère, la société ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING. Il intègre également les sociétés Altitude Infrastructure Exploitation, Altitude Infrastructure, Altitude Infrastructure Construction, Net Grand Rodez, Net Aveyron, Net 55, Net 64 et Net 67.

Au 1^{er} janvier 2010, les sociétés NET 48 et NET BOURGOGNE ont intégré le périmètre d'intégration. Les sociétés THD83 et VANNES AGGLO NUMERIQUE ont intégré le périmètre au 1^{er} janvier 2013. La société MANCHE FIBRE, WIBOX et AI THD ont intégré le périmètre au 1^{er} janvier 2016. La société METROPTIC est sortie du périmètre d'intégration.

Au 31 décembre 2016, les impôts différés sont calculés au taux de 33,33%.

Contrôles fiscaux :

- La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007 à 2009 et 2007 à 2010 pour la TVA. Au 31 décembre 2014, un désaccord subsiste entre la société et l'administration fiscale au titre d'une proposition de redressement en matière de TVA collectée et déductible, résultant d'opérations intervenues dans le cadre d'une opération d'apport partiel d'actifs.

Initialement, le litige portait :

- o Sur la TVA collectée à hauteur de 515K€
- o Sur la TVA déductible à hauteur de 1.256K€

Ce litige a été porté devant la commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires. La commission départementale a rendu un avis favorable envers l'Administration fiscale.

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING a saisi le Tribunal Administratif car elle persiste à contester les redressements notifiés. Dans le cadre de cette procédure :

- o La société a fourni au Trésor Public des garanties ;
- o La société a poursuivi ses négociations avec l'administration fiscale. Au 31 décembre 2013, les redressements notifiés ont été ramenés à 515K€ pour la TVA collectée et 873K€ pour la TVA déductible.

Au 31 décembre 2016, la société a versé 105k€ au titre d'acomptes.

Une vérification portant sur les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2012 a eu lieu pendant l'exercice 2014. La proposition de rectification de l'administration fiscale a été reçue en août 2014 mais les discussions avec l'administration sont toujours en cours concernant la TVA collectée. Une procédure de régularisation de CVAE a été demandée et réglée pour un montant de 28K€. Aucune autre provision n'a été constituée.

- La société NET 55 a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 novembre 2014. L'administration fiscale a notifié à la société Net 55 un redressement de 131k€ relatif à une indemnité de 800K€ versée par le CG de la Meuse. L'Administration considère que cette subvention est un complément de prix. De son côté, la société NET 55 l'estime comme une compensation du préjudice commercial subi du fait des obligations nouvelles mises à sa charge par le CG de la Meuse et se traduisant par des dépenses supplémentaires. Le recours hiérarchique n'a pas abouti et la société Net 55 est en attente d'une convocation auprès de la Commission Départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

2.16 Engagements envers les salariés

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

df

Les engagements totaux du groupe comptabilisés ne prennent pas en compte :

- la probabilité de présence dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe) ;
- l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Nous nous sommes conformés cette année à notre convention collective de la promotion immobilière pour nos activités concernées (Cap Horn Promotion et Altitude Lotissement) pour le calcul des indemnités de fin de carrières. Nous avons ainsi repris la totalité de la provision pour ces deux activités.

2.17 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel.

2.18 Provisions.

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Compte tenu du fait qu'il existe un risque élevé, l'année suivant la livraison d'un programme immobilier, d'effectuer des travaux complémentaires, les coûts de revient des programmes tiennent compte, le cas échéant, d'une provision SAV (service après-vente).

2.19 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur valeur nominale.

2.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

Les revenus provenant du déploiement d'infrastructures et ou de réseaux haut débit et très haut débit sont constatés au fur et à mesure de l'avancement des installations.

2.21 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

df

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le « Résultat net – Part du Groupe » par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives prorata temporis à compter de la date d'émission.

2

3 Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après fournit, pour les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation des exercices présentés, les renseignements suivants :

- Le pays dans lequel elles sont constituées ;
- Le lieu de leur siège social ;
- Les pourcentages de contrôle et d'intérêt propres à chacune (différents lorsque la participation détenue par le Groupe est indirecte et fait intervenir des sociétés que celle-ci ne contrôle pas à 100%).

Dénomination et formes sociales	Pays	N° SIREN	Siège social	31 Décembre 2016		31 Décembre 2015	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt

Sociétés Intégrées

ALTITUDE SAS	France	379617822	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE	France	403112667	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
NET 27	France	483207361	Mont Saint Aignan (76)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE WIRELESS	France	490377371	Paris la Défense (92)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE HOLDING	France	431958313	Paris (75)	81%	81%	81%	81%
ADCH (ex. AXE IP)	France	481483949	Paris (75)	86%	86%	100%	100%
NET AVEYRON (Net 12)	France	495018442	Onet le Château (12)	100%	81%	100%	81%
NET GRAND RODEZ	France	500048343	Mont Saint Aignan (76)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE LOTISSEMENT	France	509671012	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE EXPLOITATION	France	509662052	Paris (75)	100%	81%	100%	81%
WIBOX	France	509649745	Paris (75)	100%	81%	100%	81%
ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION	France	509601282	Paris (75)	100%	81%	100%	81%
NET 55	France	503746299	Bar Le Duc (55)	100%	81%	100%	81%
NET 64	France	503767188	Saint Pierre (64)	100%	81%	100%	81%
NET 67	France	502474729	Strasbourg (67)	100%	81%	100%	81%
NET BOURGOGNE	France	511464323	Quetigny (21)	100%	81%	100%	81%
NET 48	France	519272520	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
NET 29/TH083	France	519238166	Val de Reuil (27)	70%	56,70%	70%	56,70%
RESOPTIC	France	532745313	Val de Reuil (27)	80%	64,80%	80%	64,80%
ALTITUDE GESTION IMMOBILIERE	France	790220446	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
ALTITUDE SENIOR	France	790258693	Paris (75)	100%	100%	100%	100%
CAP HORN PROMOTION	France	49516322200	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%

VILLA EUROPA	France	52523906700	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SQUARE DE SEINE	France	5047833090	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SURENA	France	5377680040	Isneauville (76)	-	-	75%	75%
RENELLE	France	52979131100	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SELLONIS	France	53331953900	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
VANNE5 AGGLO NUMERIQUE	France	7903620570	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
DOUB5 LA FIBRE (ex. LILLE METROTPIC)	France	797446283	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
SCCV SENTE DES FORRIERES	France	502756265	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV VILLA TIBURE	France	515090165	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV MSA AUGUSTE BORGNET	France	791771314	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
CAP HORN PARTICIPATION	France	501071542	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV VICTORIA	France	534496716	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SCCV LE HAVRE RUE CLS	France	793758863	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV LE HAVRE PEV	France	793674698	Isneauville (76)	-	-	100%	100%
SCCV RONCHEROLLES ROUTE DE PREAUX	France	501319933	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV SOTTEVILLE RUE DU COURS	France	794547174	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV ROUEN RUE BOUVREUIL	France	794652842	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
SCCV BOIS GUILLAUME RTE DE NEUFCHATEL	France	794136044	Isneauville (76)	83,82%	75,44%	90%	90%
METROPTIC	France	801919481	Val de Reuil (27)	-	-	100%	81%
EUREK@	France	805053451	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
SCCV Isneauville	France	808515498	Mont St Aignan (76)	100%	90%	100%	100%
ACL	France	384784690	Mont St Aignan (76)	100%	100%	100%	100%
AI THD	France	809822935	Paris la Défense (92)	100%	81%	100%	81%
MANCHE FIBRE	France	814791554	Val de Reuil (27)	100%	81%	100%	81%
CH IMMO	France	814485170	Isneauville (76)	100%	90%	100%	100%
ALCALA SAS	France	513079426	Mont St Aignan (76)	100%	100%	100%	100%
VILLA GINKGOS-BVCS	France	529461923	Château d'Olonne (85)	51%	51%	51%	51%
VILLA GINKGOS-LES ALISTIERS	France	791122583	Château d'Olonne (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-LE CLOS ST JEAN	France	792720294	Saint Jean de Monts (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-BONNE FONTAINE	France	809380520	Challans (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-GINKGOS IMMO	France	804166635	Château d'Olonne (85)	100%	51%	100%	51%
VILLA GINKGOS-BELLES RIVES	France	819969882	Château d'Olonne (85)	100%	51%	-	-

19

HOLDING PHENIX	France			94%	94%	-	-
PROJET 3	France			100%	94%	-	-
GIE FI8R'ALSACE	France	819253568	St Etienne du Grès	50%	40,50%	-	-
ALTO	France	819087032	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
ER8IUM	France	819099169	Val de Reuil (27)	50%	40,50%	-	-
CALLIOPE	France	822949459	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
CERES SAS	France	822189866	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
ERATO SAS	France	824388383	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
SHIRA SAS	France	824603864	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
SO80 SAS	France	824603013	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
THALIA SAS	France	824290969	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
URANIE	France	822949459	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
PACT	France	818009748	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
THD06	France	820552065	Val de Reuil (27)	100%	81%	-	-
MSA CHEMIN DE CLERES	France	525165700	Isneauville (76)	100%	90%	-	-
BG PARC DE HALLEY	France	810432757	Caen (14)	50%	45%	-	-

Toutes les filiales du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle, à l'exception de la société Far East détenue à 100% par la société Altitude SAS et de certaines sociétés civiles de construction vente détenues par la société Cap Horn Promotion SAS et non significatives.

Les comptes de la société Far East sont établis dans le référentiel IFRS. La valeur des titres de cette société au bilan reflète bien la valeur économique de cette participation. Far East ne bénéficie d'aucune garantie de la part d'Altitude.

4 Chiffre d'affaires

La décomposition du chiffre d'affaires par activités se présente ainsi qu'il suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-15
Infrastructure	24 326	24 704
Hébergement	135	544
Aménagement / Lotissement	6 851	4 086
Promotion Immobilière	8 198	4 470
Résidences gérées	2 741	2 173
Autres	1 205	644
Total	43 456	36 621

40

5 Autres produits

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi:

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Autres produits	5	6
Production immobilisée	923	942
Production stockée	2 605	1 866
Subventions d'exploitation	325	695
Transferts de charges d'exploitation	573	329
Total Autres produits d'exploitation	4 430	3 838

6 Personnel

6.1 Effectifs

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 245 salariés contre 184 au 31 décembre 2015.

6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel incluses dans le résultat d'exploitation recouvrent les éléments indiqués ci-après :

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Salaires et traitements	8 190	6 930
Charges sociales	3 480	2 788
CICE	-252	-194
Total	11 418	9 525

Au 31 décembre 2016, le taux moyen de charges sociales s'établit à 42% contre 40% au 31 décembre 2015.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux s'élève à 286K€.

7 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises.

En milliers d'euros :	31-déc-16	31-déc-15
Immobilisations incorporelles	-326	-349
Immobilisations mises en concession	-4 550	-6 743
Immobilisations corporelles	-2 139	-2 355
Subventions d'investissement reprises en résultat	2 721	4 249
Total des dotations aux amortissements [A]	-4 294	-5 198
Engagements envers les salariés	-17	-112
Provisions pour risques et charges	-100	4
Total des dotations aux provisions [B]	-118	-108
A+B]	-4 412	-5 306
Stocks	115	189
Clients et autres actifs circulants	80	40
Total des dotations à l'actif [D]	195	229
Total [E = C+D]	-4 217	-5 077

8 Résultat financier

Le résultat financier se présente ainsi:

En milliers d'euros :	31-déc-16	31-déc-15
Produits sur cession de VMP	803	33
Intérêts compte à terme	24	121
Intérêts comptes courants filiales non consolidées	-	15
Autres produits financiers	148	24
Total Produits	975	193
Intérêts sur emprunts	-920	-710
Intérêts compte courant hors groupe	-16	-16
Intérêts bancaires	-34	-138
Autres charges financières	-105	-40
Total Charges	-1 075	-904
Résultat financier	-99	-711

21

9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se présente ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Produits sur exercices antérieurs	1 972	2 321
Autres produits exceptionnels	5 026	896
Produit de cessions d'actifs incorporels et corporels	1 871	3 630
Cession des titres consolidés	5 697	10 464
Reprise dépréciation des immobilisations	1 195	-
Reprise de subventions d'investissements	5 226	5 524
Reprise provision pour risques et charges	41	2 126
Total Produits	21 028	24 961
Charges sur exercices antérieurs	-1 371	-2 209
Autres charges exceptionnelles	-323	-737
Valeur nette comptable des cessions d'actifs incorporels et corporels	-8 330	-9 060
Valeur nette comptable des titres consolidés	-5 877	-4 160
Dotation aux provisions exceptionnelles	-14	-46
Dépréciation des autres débiteurs	-367	-
Dépréciation exceptionnelle des immobilisations	-47	-1 833
Total Charges	-16 330	-18 045
Résultat exceptionnel	4 698	6 917

10 Impôts sur les résultats

10.1 Charge d'impôt

10.1.1 Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Impôt courant	-209	-11
Impôt différé	-154	164
Charge ou (produit) réel d'impôt	-363	153

10.1.2 Taux effectif d'impôt

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Résultat net :	744	3 803
Impôt sur le résultat :	363	-153

Résultat net avant impôt :	1 107	3 650
-----------------------------------	--------------	--------------

Taux effectif d'imposition :	33%	-4%
-------------------------------------	------------	------------

11

10.1.3 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt et la charge théorique résultant de l'application au « résultat des activités poursuivies » avant impôt du taux nominal d'imposition en France, soit 33,33 % en 2016 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-16
Résultat net avant amortissement écart acquisition:	793
Charge d'impôt :	314
Résultat avant impôt	1 107
Taux d'imposition du Groupe	33, 33%
Charge d'impôt théorique	369
Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de :	
- Différences permanentes	110
- Déduction / réintégration diverses	38
- Abandon de créances	-285
- Retraitement DSP	-88
- Cession titres	-198
- Provision pour risques	-3
- Dépréciation fonds commercial	16
- Consommation des déficits fiscaux non activés/déficits non activés	552
- Crédit d'impôt	-90
- CICE	-81
- Divers	-26
Charge réelle d'impôt	314

10.2 Actifs et Passifs d'impôts différés

La variation des Actifs et Passifs d'impôts différés s'analyse comme suit entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros	31-déc-15	Variations de l'exercice			31-déc-16
		Autres	Déconsolidation	Charge / Produit au compte de résultat	
Actifs d'impôts différés	1067	-	-	-184	882
Passifs d'impôts différés	277	-	-	-30	247
Actif / (Passif) net	789	-	-	-154	635

11 Goodwill net

L'évolution des Goodwill s'analyse comme suit entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	Mouvements de l'exercice				31-déc-16
		Entrée de périmètre	Var° taux d'intérêt	Autre	Amortissements	
Goodwills bruts	3 946	-	-	-	-	3 946
Amortissements	-651	-	-	-	-376	-1 027
Goodwills nets	3 295	-	-	-	-376	2 918

12 Immobilisations incorporelles nettes

La variation des Immobilisations Incorporelles se décompose ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	31-déc-15	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres	31-déc-16
Concessions, brevets & droits similaires	7 722	234	-2 010	-	-	5 946
Fonds commercial	3 423	-	-1 489	-	-1 000	934
Frais établissement	290	-	-	-	-290	0
Autres immobilisations incorporelles	1 017	374	-66	-	557	1 882
Immobilisations incorporelles en cours	-	2 478	-	-	-	2 478
Total Immobilisations Incorporelles	12 452	3 086	-3 565	-	-733	11 240
Amort/Dép. conc, brevets & dts similaires	-7 458	-	814	-122	1 195	-5 571
Amort/Dép. fonds commercial *	-141	-	-	-47	-	-188
Amort/Dép. frais établissement	-26	-	-	-16	42	0
Amort/Dép autres immobilisations incorp.	-182	-	15	-293	105	-355
Total Amort/dép. Immos Incorporelles	-7 807	-	829	-478	1 342	-6 114
Total Valeur Nette	4 645	-	-	-	-	5 126

* Le fonds commercial de la société ALTITUDE LOTISSEMENT est déprécié sur 10 ans.

13 Immobilisations mises en concession

En milliers d'euros	31-déc-15	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres	31-déc-16
DSP Net Grand Rodez	6 839	70	-	-	-	6 909
DSP Net 55	12 514	152	-	-	-	12 666
DSP Net 67	15 134	-	-15 134	-	-	-
DSP Net Bourgogne	3	-	-1	-	-	2
DSP Net 48	4 148	64	-	-	-	4 212
DSP THD 83	12 607	463	-	-	-	13 070
DSP Résopitic	10 248	392	-	-	-	10 640
DSP Vannes aggro	14 400	2 474	-	-	-	16 874
DSP Manche Fibre	-	362	-	-	-	362
DSP Doubs la Fibre	-	10	-	-	-	10
DSP THD06	-	501	-	-	-	501
DSP PACT	-	622	-	-	-	622
Total Immobilisations mises en concession	75 894	5 109	-15 135	-	-	65 867
Amort/Dép. DSP Net Grand Rodez	-3 128	-	-	-486	-	-3 615
Amort/Dép. DSP Net 55	-5 776	-	-	-1 302	-	-7 078
Amort/Dép. DSP Net 67	-9 908	-	9 908	-	-	-
Amort/Dép. DSP Bourgogne	-2	-	-	-	-	-2
Amort/Dép. DSP Net 48	-2 204	-	-	-816	-	-3 019
Amort/Dép. DSP THD83	-1 821	-	-	-719	-	-2 540
Amort/Dép. DSP Résopitic	-1 137	-	-	-475	-	-1 612
Amort/Dép. DSP Vannes aggro	-666	-	-	-731	-	-1 397
Amort/Dép. DSP Manche Fibre	-	-	-	-13	-	-13
Amort/Dép. DSP Doubs la Fibre	-	-	-	-2	-	-2
Amort/Dép. DSP PACT	-	-	-	-7	-	-7
Total Amort/dép. Immobilisations	-24 643	-	9 908	-4 550	-	-19 285
Total Valeur Nette	51 251	-	-	-	-	46 583

8

14 Immobilisations corporelles nettes

La variation des immobilisations corporelles se décompose ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	31-déc-15	Acquisition	Cession	Dotations de l'exercice	Autres	31-déc-16
Constructions	13 699	351	-652	-	-468	12 929
Terrain	239	18	-	-	-	257
Agencements sur terrain	-	18	-	-	-	18
Installat° tech, matériel & outillage	9 223	376	-132	-	-3 929	5 538
Matériel de transport	69	-	-	-	-	69
Immobilisations corporelles en cours	982	2 314	-	-	-975	2 320
Autres immobilisations corporelles	5 624	1 352	-376	-	20	6 619
- Dont en crédit bail	2 972	-	-	-	-	2 972
Total Immobilisations corporelles	29 836	4 429	-1 160	-	-5 352	27 752
Amort/Dép. constructions	-8 770	-	441	-1 066	121	-9 274
Amort/agencement sur terrain	-	-	-	-1	-	-1
Amort/Dép. install tech, mat & outil.	-5 167	-	101	-524	573	-5 017
Amort/Dép. Matériel de transport	-9	-	-	-23	-	-32
Amort/Dép. autres immobilisations	-4 298	-	250	-525	2	-4 571
- Dont en crédit bail	-2 932	-	-	-10	-	-2 942
Total Amort/dép. Immobilisations	-18 244	-	792	-2 139	696	-18 895
Total Valeur Nette	11 592	-	-	-	-	8 856

L'écart d'évaluation constaté suite à la consolidation de la société ACL se chiffre à 1 012K€ et a été comptabilisé à hauteur de 10% dans le poste « terrain » et 90% dans le poste « construction ». Cet écart est amorti sur 10 ans.

15 Immobilisations financières nettes

En milliers d'euros	31-déc-15	Mouvements de l'exercice			31-déc-16
		Augmentations	Remboursement	Autres	
Titres de participation non consolidés	17 737	10	-	-	17 747
Prêts et autres immobilisations financières	391	210	-19	-15	568
Immobilisations financières nettes	18 128	220	-19	-15	18 315

Les titres de participation non consolidés correspondent à :

- la détention de 19% de la société SAS Connectic 39 pour une valeur de 570 K€. Ces titres sont dépréciés à 100% au 31/12/2016.
- La détention de 8% de la société ROSACE pour une valeur de 8k€.
- La détention de 1% de la société SEM INNOVANCE pour une valeur de 5K€.
- la détention de 100% de la société Far East (17.000 K€). La société ALTITUDE a souscrit à l'augmentation de capital.
- la détention par la société Cap Horn Promotion de plusieurs filiales non significatives (4k€).
- La détention par la société ALCALA de 10,81% de TV 76 pour 160K€

21

16 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement

16.1 Stocks et encours

En milliers d'euros	Brut	Provisions	31-déc-16	31-déc-15
Encours de production	17 928	-221	17 706	16 101
Marchandises	3 786		3 786	3 721
Produits finis	499	-29	470	148
Total	22 213	-250	21 962	19 970

Les encours correspondent à des terrains, des opérations d'aménagement de lotissement en cours ainsi qu'aux ventes en l'état futur d'achèvement de l'activité de promotion.

Les stocks de marchandises comprennent pour l'essentiel des terrains acquis en vue de constituer des réserves foncières.

16.2 Créances et dettes d'exploitation

Toutes les créances et dettes d'exploitation sont à échéance à moins d'un an.

16.3 Autres créances et autres dettes d'exploitation

Les autres créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 162	1013
Créances fiscales hors IS	13 295	11240
Autres créances	3 162	3117
Compte courant Connectic	2 768	2768
Compte courant Far East	725	729
Compte courant autres filiales non consolidées	3 465	515
Charges constatées d'avance	471	331
Total Net	25 047	19 713

Toutes les autres créances d'exploitation sont à échéance à moins d'un an.

Les autres dettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-16	31-déc-15
Dettes fiscales et sociales	17 168	17 317
Impôt différé passif	246	277
Compte courant filiales non consolidées	3 607	557
Autres dettes	10 592	1 785
Produits constatés d'avance	14 044	14 950
Total	45 657	34 884

81

17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose ainsi qu'il suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-16	31-déc-15	Variation
Valeurs mobilières de placement	13 458	27 835	-14 377
Disponibilités	33 484	13 215	20 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	46 942	41 050	5 892
Concours bancaires courants	-4 024	-3 839	-185
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette	42 918	37 211	5 707

18 Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2016, le capital social est fixé à 505 K€ divisés en 505 270 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

19 Provisions

Le tableau de variation entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 se présente ainsi qu'il suit :

(en milliers d'euros)	Évolution				
	31-déc-15	Dotation	Autres mouvements	Reprises	31-déc-16
Provision pour risque et charges	0				0
Provision pour litiges	157	100		-12	246
Provision pour perte de contrat	35	14		-30	19
Ecart acquisition	683			-85	598
Avantages au personnel	1 009	17			1 026
Total Provisions	1 884	132		-126	1 890
<i>Dont exploitation</i>		117			
<i>Dont exceptionnel</i>		14		-126	

L'écart d'acquisition correspond à la hausse du pourcentage de 99,99% de la société RESOLUTION en 2013. Cet écart d'acquisition passif est repris sur 10 ans.

20 Emprunts bancaires et passifs financiers

Au 31 décembre 2016, la décomposition des emprunts se présente ainsi:

(en milliers d'euros)	31-déc-16	Échéance du nominal :			31-déc-15
		- de 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Emprunts bancaires	21 801	2 989	12 424	6 388	25 887
Autres emprunts	361	83	277	-	181
Concours bancaires courants	4 024	4 024	-	-	3 839
Intérêts courus sur emprunts	139	139	-	-	55
Total :	26 326	7 235	12 701	6 388	29 963

21

21 Engagements hors bilan

Engagements financiers liés à la construction du réseau :

- Caution donnée par un établissement financier pour le compte du concessionnaire Net 55 au profit du concédant CG55 pour un montant de 200K€.
- Caution donnée par un établissement financier pour le compte du concessionnaire Net Grand Rodez au profit du concédant CA Grand Rodez pour un montant de 100 K€.
- Garantie donnée au profit de Toulon Provence Méditerranée pour un montant de 200 K€.
- Garantie donnée par un établissement bancaire pour le compte de Vannes Agglo Numérique au profit de la communauté d'agglomération de Vannes pour 700K€.
- Garantie donnée par un établissement bancaire pour le compte de la société Doubs au profit du syndicat mixte Doubs très haut débit au titre de la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communication électrique pour un montant de 350K€.
- Caution donnée par un établissement bancaire en faveur du Syndicat Mixte Ouvert PACA pour 2000k€.
- Garantie donnée par un établissement financier pour le compte du concessionnaire Manche Fibre et au profit du concédant Syndicat Mixte Manche Numérique pour 3 000k€.

Engagements donnés au sein du sous-groupe « promotion immobilière » :

- Caution reçue par Cap Horn du CA pour le Trésor Public de Montivilliers à surseoir au paiement des taxes d'urbanisme concernant le PC 0765401150220/207591 pour un montant de 98K€ ;
- Engagement reçu par la SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel du CIC pour un montant de 86K€
- Engagement reçu par la SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de BECM pour un montant de 9K€
- Engagement reçu par la SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel d'Atradius pour un montant de 13K€
- Engagement reçu par la SCCV Rouen Rue Bouvreuil pour un montant de 51K€
- Engagement reçu par Cap Horn Immobilier pour un montant de 37,5K€
- Engagement reçu par la SCCV MSA Auguste Borgnet pour un montant de 103K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de BTP Banque pour un montant de 14K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de la société générale pour un montant de 2K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel de la BNP pour un montant de 10K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel du crédit du nord pour un montant de 3K€
- Engagement reçu par SCCV Bois Guillaume Route de Neufchâtel du CEGC pour un montant de 3K€

38

Nantissements :

- Nantissement par Altitude Infrastructure au profit de Résoptic d'un instrument financier (CAT) de 250K€
- Nantissement d'un compte à terme en garantie d'engagement de caution émise pour Net Grand Rodez et pour 50K€
- Nantissement d'un compte de réserve au profit d'un établissement bancaire de THD 83 pour 280K€
- Nantissement des parts de la société Altitude Infrastructure Exploitation dans le cadre d'un litige né d'un contrôle fiscal.
- Nantissement des titres ACL en garantie du prêt souscrit par Altitude d'un montant de 1 136K€
- Gage sur les véhicules dans le cadre d'un prêt de 62K€ auprès de la BECM chez la société BVCS
- Nantissement au premier rang sur le fonds de commerce dans le cadre d'une ouverture de crédit de 480K€ fin juillet 2020.

Cautions solidaires :

- Caution solidaire émise en faveur de la SG au profit du Groupement de prêteurs pour 4 627k
- Participation en risque OSEO garantie de la procédure de prêt AIH pour le renforcement du haut de bilan à hauteur de 80% de l'encours du prêt (4 405K€ au 31.12.2016)
- La société AIH a fourni, dans le cadre d'un litige né d'un contrôle fiscal, une garantie contractée auprès d'un établissement financier de 641K€ en faveur du SIE de Nanterre la Défense.
- Gage sur 2 véhicules en garantie d'emprunt pour 46k€. Le capital restant dû au 31.12.2016 s'élève à 27 k€
- La société WIBOX a reçu la caution d'une banque au profit de la société Ozone pour 200K€. La caution s'est terminée le 5 octobre 2016.

Garanties demandées lors de l'ouverture de crédit par Altitude Lotissement :

- o Promesse d'affectation hypothécaire à hauteur de 2 800K€,
- o Engagement de la société Altitude de ne pas céder ses parts sans l'accord de l'établissement financier,

Privilège de prêteur de deniers :

- Prêt de 222K€ auprès de la BECM pour l'acquisition d'un immeuble d'exploitation sis 6 av. de l'avenir à Saint Jean de Monts (85160) chez la société Ginkgos Immo
- Prêt de 280K€ auprès de la BECM pour l'acquisition d'un immeuble d'exploitation sis 53 av. René Coty au Château d'Olonne (85180) chez la société Ginkgos Immo
- Crédit terrain de 200K€ pour Altitude Lotissement.



22 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 16 mars 2017, la Caisse des Dépôts et Consignations a acquis, auprès de AI THD, 33% du capital de la société Alto, le capital d'Alto s'élevant à cette date à 1.267.166€.

A cette même date, Altitude Infrastructure SAS a cédé à Alto l'ensemble de ses participations dans les sociétés

- Vannes Agglo Numérique
- Manche Fibre
- THD 83
- Provence Alpes Connect

Et Altitude Infrastructure THD a cédé à Alto sa participation dans la société THD 83 ; la Caisse des Dépôts et Consignations a également cédé à Alto la participation directe qu'elle détenait au sein de THD83 de sorte qu'à cette date, Alto détienne les participation suivantes :

Identité de la Société de Projet	Nombre d'actions détenues en pleine propriété par la Société	Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par la Société
THD 83	1.176.470 actions	100 %
Vannes Agglo Numérique	1.272.058 actions	100 %
Manche Fibre	10.000 actions	100 %
Provence Alpes Connect	10.000 actions	100 %
THD 06	10.000 actions	100 %

- Cap Horn a été lauréat du concours pour la vente des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen pour l'édification d'un programme mixte de près de 19 000m² de surface de plancher.
- Altitude Infrastructure a signé un avenant au projet du PACT Fibre, le réseau Très Haut Débit de la région PACA, pour 53 000 prises complémentaire sur le territoire des Bouches du Rhône
- Altitude Infrastructure a signé avec Bouygues Telecom un contrat de commercialisation d'accès fibre optique ses réseaux d'initiative public
- Projet 3 a débuté son activité commerciale avec la signature de ses premiers bons de commande de service télécom, voix et donnée.
- Augmentation de capital de RESOPTIC pour un montant de 905K€ (émission de 905.000 actions de 1€ de nominal) en date du 9 mai 2017. Le capital passe de 750K€ à 1 655K€.
- Augmentation de capital de HOLDING PHENIX pour un montant de 416K€ (création et émission de 4160 actions) en date du 10 avril 2017. Le capital passe de 416K€ à 516K€.
Puis en date du 12 avril 2016, augmentation de capital de 500K€ par l'émission de 5 000 actions. Le capital passe ainsi de 516K€ à 1.016K€.

2